



VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2021

Procès-verbal

Présents :

Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre - Président ;
Madame Carine LECOMTE, Monsieur Kamal MITRI, Monsieur Ludovic TURBANG, Echevins;
Madame Anne-Catherine GOFFINET, Monsieur Jean-Marie TRIFFAUX, Madame Isabelle CHAMPLUVIER, Madame Marie NEUBERG, Monsieur Romain GAUDRON, Monsieur Mathieu SAINLEZ, Monsieur Henri MANIGART, Monsieur Morad LAQLII, Monsieur Denis KARENZO, Monsieur Paul KIAME, Madame Marie BLEROT, Monsieur Marc KERGER, Monsieur Raphaël GIGI, Madame Géraldine FROGNET, Monsieur Olivier WALTZING, Monsieur Philippe LANDRAIN, Madame Vanessa WAGNER, Madame Patty SCHMIT, Monsieur Pierre-Philippe BALON, Monsieur Bruno ROBERT, Conseillers;
Monsieur Alain DEWORME, Président du CPAS ;
Monsieur Cédric LECLERCQ, Directeur général ;

Excusés :

Monsieur Didier LAFORGE, Madame Anne LAMESCH, Échevins ;
Monsieur André EVEN, Monsieur Jean-Marie LAMBERT, Conseillers ;

Ordre du jour

1. Travaux de l'Espace Léopold : présentation par l'Observatoire de l'Environnement des résultats de son sondage sur le projet 5
2. Travaux de l'Espace Léopold : présentation des offres reçues pour la réalisation des travaux...27

+ + +

*Monsieur Vincent MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil
Communal, ouvre la séance à 19 heures et 10 minutes.*

+ + +

SÉANCE PUBLIQUE

Monsieur MAGNUS – C'est la première fois que le Conseil est convoqué par l'opposition pour des raisons politiques, non pas pour combattre un projet mais bien pour combattre une équipe en place. Ce projet est maintenant sur de bons rails et est en réflexion depuis de nombreuses années. C'est pour nous un beau projet pour notre ville.

Quel est notre objectif ? C'est d'abord et avant tout de ramener de l'attractivité dans notre centre-ville. Nous estimons que la place Léopold doit être libérée d'une grande partie de ses voitures, afin d'améliorer la convivialité de cette place. C'est d'ailleurs de ce raisonnement-là que tout démarre.

Si nous voulons libérer la place Léopold de ses voitures, où allons-nous les mettre ? Notre idée, peut-être un peu simple, est de dire qu'on les met en dessous, comme dans une grande partie des villes d'Europe. La particularité de notre projet est qu'on a voulu le -1 très convivial, juste en dessous de la dalle, avec beaucoup moins de poteaux au milieu, pour rendre facile d'accès mais surtout il a ce grand avantage d'être ouvert sur le parc. Ce n'est donc pas un parking enterré mais un parking semi-enterré.

Au -1 nous pourrions faire des manifestations diverses. Nous savons que dans notre pays il pleut de temps en temps, ce serait donc une très belle protection pour des activités culturelles ou événementielles.

Nous souhaitons une place où en hiver la patinoire de l'ACIA pourrait prendre sa place en plein milieu, avec des chalets autour. Cette place n'est d'ailleurs qu'une 1^{ère} étape ; la 2^{ème} étant le projet Palais/Hôtel du Nord, où là aussi les montants sont importants. Nous devons donc attendre des Fonds Européens pour avancer dans ce projet. Si nous voulons un pôle culturel fort dans le Palais/Hôtel du Nord, nous devons avoir un parking à proximité.

Aujourd'hui nous devons souvent refuser des organisations qui souhaitent occuper cette belle place, car occuper la place signifie diminuer les emplacements pour les clients de nos commerçants qui en ont aujourd'hui bien besoin.

Ce soir la majorité aurait dû ne pas être présente mais nous ne l'avons pas fait parce que nous souhaitons avoir du respect pour cette opposition. C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes là.

Je le disais, ce soir c'est un Conseil politique et non un Conseil pour combattre un projet ; il est définitivement acquis. Le jeu démocratique a eu lieu en octobre 2018, où les électeurs ont été appelés à se prononcer. Je crois pouvoir dire que nous avons porté ce projet et que les électeurs nous ont suivis. Alors l'opposition, ou ceux qui étaient opposés à ce projet, vous auriez pu introduire des recours, entre autres lorsque le permis a été accordé. Vous ne l'avez pas fait. Vous demandez encore, alors que tout est pratiquement clôturé, une intervention pour exposer vos arguments.

Ce que je n'ai pas trouvé très sympathique, c'est que vous l'avez fait le jour, et pratiquement à l'heure, où le Collège avait prévu de donner un coup de main aux acteurs culturels, et à 18h, vous le saviez on l'avait annoncé, c'était le moment où nous avons décidé de réfléchir à notre plan de relance arlonais, avec des Conseillers et des personnes de l'extérieur. Nous avons dû à un certain moment écourter pour pouvoir assister à la réunion de ce soir. Je trouve cela honteux et c'est un manque de respect vis-à-vis de la population, et plus particulièrement du monde commercial que vous souhaitez soi-disant défendre.

Je dis que c'est un Conseil politique parce que les uns veulent plus de place et les autres en veulent moins. Les uns veulent des parkings en plus, et je vous invite à aller consulter sur le site internet de la ville le Conseil communal du 24 octobre 2019, durant lequel Monsieur TRIFFAUX demandait de rajouter un point à l'ordre du jour du Conseil. Ce point s'intitulait « *Augmentation de capacité du*

parking souterrain place Léopold » et il disait ceci : « *Il faut sérieusement envisager une formule qui permette d'augmenter le nombre d'emplacements de parking. C'est maintenant qu'il faut passer à 300 emplacements. Il faut un ou deux étages en plus.* » En préparant ceci je souriais en relisant ce que Monsieur LAQLII lui avait dit de manière assez comique « *Mais Monsieur TRIFFAUX, vous n'avez pas peur de toucher le fond ?* » Ce à quoi Monsieur TRIFFAUX a répondu « *Un parking souterrain, qu'il fasse 2, 3 ou même 4 niveaux, tant qu'on peut, il faut le faire !* » Madame FROGNET lui avait répondu « *Vous avez un discours passéiste, Monsieur TRIFFAUX.* »

Le 25/08/20, lors du vote du cahier des charges, le groupe Pour vous a voté pour le projet. C'était à ce moment-là qu'il fallait voter contre. La position de Pour vous est donc bien une position pour enquiquiner la majorité en place, comme certains l'ont bien compris. Pourquoi ? Parce qu'on n'a pas reconduit l'alliance avec vous. Quelle rancœur. Mais ce n'est pas comme cela que nous faisons de la politique. Quant à ECOLO+, il faut accepter de l'admettre, vous avez toujours été contre le projet de parking, estimant que demain il n'y aurait plus de voitures à Arlon ; que ceux qui viennent de Barnich ou Sterpenich, à l'est de Toernich et Udange, au sud de Fouches et Sampont, à l'ouest de Guirsch et Heckbous, viendront tous à vélo.

S'il y a bien un Collège qui soutient la mobilité douce, c'est le nôtre, avec notre Échevin de la mobilité et notre PCM. Nous venons d'ailleurs de décrocher un beau subside de 1,2 millions pour porter les projets relatifs à la mobilité douce. Encore merci à toutes les équipes.

Vous, ECOLO, proposez de supprimer les parkings de la place Léopold, sans alternative sérieuse. Aujourd'hui vous allez voir les commerçants pour leur proposer d'être contre le projet, pas parce qu'il y aura des travaux et qu'évidemment après cette pandémie ce n'est pas une bonne solution.

Qui aime les travaux devant chez lui ? Personne. Qui aime des travaux chez lui ? En tout cas moi, je ne fais pas partie de ceux-là. En même temps, vous vous pressez et rappelez à juste titre que les travaux doivent être terminés pour fin 2023 afin de toucher les subsides. Là, vous avez raison. Vous voulez supprimer les parkings, sans alternative pour nos commerçants.

Il est bien évident qu'aujourd'hui, si nous pouvions reculer de quelques mois, on le ferait avec cette pandémie. Mais les subsides s'élèvent à un montant total de 5,7 millions. Si on devait aujourd'hui revenir en arrière, ces subsides iraient à Liège ou à Charleroi. Garderions-nous même ces subsides de revitalisation urbaine, par exemple ? Il ne faut pas jouer avec l'argent du contribuable. Vous ne vous rendez pas compte des conséquences de vos actes.

À nos amis du monde commercial, bien sûr qu'il faudra se serrer les coudes. Bien sûr que nous allons travailler avec vous, afin de vous aider pendant cette période de travaux. Chaque cas sera analysé de manière individuelle. Nos premiers contacts avec le monde commercial ont bien sûr déjà eu lieu. Oui, les travaux font peur et c'est légitime.

Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique. Le permis a été délivré par le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne. Maintenant nous devons avancer, et nous reviendrons tout à l'heure plus en détails sur les différentes étapes.

Monsieur GAUDRON – Ce que je n'apprécie pas dans votre discours, c'est que vous caricaturez les positions politiques des autres dans un monologue où il est assez facile de pouvoir prétendre le tout et son contraire. Je ne vais pas revenir sur tout, ce n'est pas l'intérêt, et j'entends bien que vous ayez envie de vous défendre, mais l'intérêt est les points qui sont à l'ordre du jour. Vous évoquez un Conseil politique, mais je ne vois pas en quoi. Ce projet est toujours en cours de préparation ; certaines phases viennent seulement de débuter. Je pense à la réception des offres qui est arrivée récemment au niveau de l'administration communale. D'ailleurs, lorsque nous avons convoqué ce Conseil, nous avons eu des réactions qui étaient de dire « On ne sait pas si nous serons prêts à temps pour vous dire où on en est

par rapport aux offres reçues. »

Cette volonté qui revient chaque fois chez vous de faire peur à la population et de la désinformer, surtout en disant que tout est déjà ficelé et qu'on ne peut plus rien y faire, m'est très désagréable. Non, tout n'est pas ficelé. Il n'y a pas encore d'entreprise désignée pour faire ces travaux. On en est actuellement exactement au même stade que lorsque vous avez fait marche arrière pour ce même projet en dessous du parc Léopold. Je pense donc que dans un état de droit, la vérité a ses droits et cette tentative de dire que tout est ficelé pour empêcher toute réflexion et amélioration, voire d'autres perspectives à ce projet, n'est pas acceptable. Vous nous dites par ailleurs que l'opposition n'a pas fait de recours ; un recours doit porter sur des vices de forme, sur le fait d'agissements qui n'étaient pas légaux dans la procédure. À aucun moment le groupe ECOLO+ vous a dit que la manière dont vous prévoyez ce projet est illégale. On met en avant que ce projet doit être revu par rapport à toute une série d'indications que l'on développera volontiers par la suite.

Non, ce n'est pas un Conseil politique. C'est un Conseil mis en avant par l'opposition pour justement pouvoir démontrer qu'il est temps de changer son fusil d'épaule, aujourd'hui ou jamais, et qu'on espère que la majorité sera à l'écoute des différents éléments que nous allons mettre sur la table parce que oui, nous allons démontrer qu'il y a des failles dans votre projet.

Monsieur MAGNUS - Je vous répondrai sur le fait qu'on est très engagés dans le 2^{ème} point de l'ordre du jour, en vous le prouvant noir sur blanc, et que de toute manière c'est un très beau projet que nous allons également défendre comme il se doit.

Monsieur TRIFFAUX – Vous n'avez pas votre pareil pour essayer de discréditer vos interlocuteurs. Je voudrais simplement dire à celles et ceux qui nous écoutent que mon intervention sur la capacité du parking souterrain que vous avez prévue faisait suite à votre annonce dans la presse régionale et à celle de Monsieur MITRI, qu'une fois que le parking serait terminé, vous pourriez envisager de piétonniser tout le quartier Saint-Donat et d'en bannir les voitures. J'ajoute à cela un point du Plan de mobilité qui prévoyait également la suppression de tous les emplacements de parking sur le mini-ring. Je vous avais dit que c'était une raison supplémentaire pour critiquer votre projet puisque si nous prenons la calculatrice, au final, quand tout cela sera fait, il n'y aura pas plus d'emplacements de parking dans le centre d'Arlon avec votre parking souterrain que ce qu'il y a aujourd'hui. C'est pourquoi je vous avais dit qu'à ce train-là il faudrait prévoir 3 ou 4 niveaux.

Pour moi c'était une raison supplémentaire de m'opposer à votre projet, par exemple ces tuyauteries en métal, que vous appelez édicules, qui vont surgir à 3 endroits sur la place Léopold, et qui vont dégrader considérablement le cadre de la place. Beaucoup d'autres raisons encore sur lesquelles je ne vais pas revenir.

Je rappelle aussi, et vous le savez bien, que depuis que vous avez présenté cet avant-projet en juillet 2019, j'ai voté contre à toutes les étapes où j'étais présent. Quand vous dites que le groupe Pour vous a voté le projet en aout 2020, ce n'est pas exact car le groupe était absent. Sur 4 conseillers, il n'y en avait qu'un qui était présent et qui, c'est vrai, l'a voté. Mais les 3 autres, comme 1/3 du Conseil communal, et même votre Échevin des Travaux, étaient absents ce 25 aout 2020, lorsque vous avez présenté le projet.

Je confirme que ce n'est pas un Conseil communal politique ce soir. Effectivement rien n'est encore fait, c'est pour cela qu'il était grand temps. Dans quelques jours je pense que ça deviendra irrémédiable, irrévocable, nous ne saurons plus revenir en arrière, et j'espérais ce soir que vous seriez plus ouvert à écouter nos arguments. Je vois que ça ne commence pas très bien mais nous pouvons continuer.

Monsieur MAGNUS – Je vous remercie de me laisser la possibilité de continuer, Monsieur TRIFFAUX. J'invite tous ceux qui nous regardent à aller sur le site de la Ville pour vous faire votre propre opinion et pour voir le PV du 24 octobre 2019, afin de voir le point qui a été rajouté à l'ordre du jour. Je ne ferai pas plus de commentaire. Je vous invite également à aller voir le PV du 25 aout 2020,

pour vous faire votre propre idée sur la manière dont les choses se sont déroulées.

Monsieur TRIFFAUX - Je vous propose de commencer par le PV de juillet 2019 au cours duquel vous avez présenté l'avant-projet. C'est le point de départ. Vous pourrez enchaîner après tous les PV.

1. Travaux de l'Espace Léopold : présentation par l'Observatoire de l'Environnement des résultats de son sondage sur le projet

Monsieur LECLERCQ – Après cette introduction et entrée en matière, je reviendrai juste sur quelques éléments plus procéduraux pour préciser un peu le contexte de la séance de ce soir. Effectivement c'est une séance un peu particulière, comme chacun le sait, car celle-ci est convoquée à l'initiative d'un tiers des membres du Conseil.

Le 29 mars 2021 en matinée, se sont présentés MM. les conseillers communaux R. GAUDRON et J.-M. TRIFFAUX pour me remettre dix courriers, chacun signé par, respectivement, J.-M. TRIFFAUX, R. GAUDRON, M. NEUBERG, A. EVEN, I. CHAMPLUVIER, G. FROGNET, V. WAGNER, B. ROBERT, J.-M. LAMBERT et M. LAQLII.

Ces 10 courriers demandaient de convoquer le Conseil communal en date du mercredi 07 avril 2021 à 19h00, en vertu de l'article L1122-12 CDLD qui prévoit effectivement la convocation du Conseil communal par un tiers des membres en fonction.

L'ordre du jour arrêté par les dix conseillers communaux était le suivant :

1. Travaux de l'Espace Léopold : présentation par l'Observatoire de l'Environnement des résultats de son sondage sur le projet.
2. Travaux de l'Espace Léopold : présentation des offres reçues pour la réalisation des travaux.

Je n'ai pas manqué d'informer le Collège communal de cette demande lors de la séance qui s'est tenue l'après-midi même.

La demande étant effectivement portée par un tiers des membres en fonction, le mardi 30 mars, j'ai donc envoyé la convocation par courrier électronique à 11h46 et par courrier à domicile aux conseillers communaux dans la journée, soit 7 jours francs avant la séance, conformément à l'article L1122-13 CDLD.

Je précise que la convocation a été adressée :

- aux date et heure demandées
- en reprenant l'ordre du jour 'textuellement' arrêté par les 10 conseillers communaux à l'origine de la demande.

À aucun moment, ni moi, ni le Bourgmestre, ni le Collège communal n'avons modifié cet ordre du jour.

Par ailleurs, dès l'envoi de la convocation, j'ai interrogé Monsieur le Bourgmestre en sa qualité de Président du Conseil communal quant à la prise de parole d'une personne extérieure au Conseil communal, en l'espèce l'ASBL 'l'Observatoire de l'environnement'.

En fait, comme je le fais toujours à l'approche d'une séance de conseil, j'envisage avec le collège la présentation des points en séance et il n'est pas rare que des architectes, des techniciens, des spécialistes viennent exposer leur projet en séance. Mais il existe un lien juridique entre ces personnes et la commune, que ce soit une désignation au terme d'un marché de services d'architecture ou d'études en matière de mobilité, par exemple. Un autre cas de figure est celui de l'agent communal, provincial ou régional qui vient présenter un projet relatif à la commune en tant que fonctionnaire attaché à la fonction publique. Or, un tel lien juridique ou une appartenance à la fonction publique, n'existe pas avec

l'Observatoire de l'environnement.

Comme nous en avons discuté lors d'un entretien avec Monsieur le Bourgmestre et Monsieur GAUDRON, je ne dis pas que la présentation en séance par l'OBSE serait illégale mais je relève juste que le mécanisme de la convocation par un tiers des membres ne confère pas ipso facto à cette ASBL un droit d'intervenir en séance. Vous êtes mesdames et messieurs les conseillers communaux les élus communaux et personne d'autre que vous n'a le droit d'intervenir en séance du conseil communal, hormis le cas de l'interpellation citoyenne et selon les modalités prévues pour celle-ci.

Donc, à défaut d'interpellation citoyenne, je pense qu'il ressort de la compétence du conseil communal de décider d'entendre ou pas un intervenant extérieur.

Et en effet, comme nous le confirme la tutelle, que nous avons interrogée entretemps et en parallèle, n'est-ce pas Monsieur GAUDRON, je cite : l'intervention de personnes extérieures au conseil communal lors des séances de ce dernier n'est pas expressément réglée par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Néanmoins, en séance publique, une telle intervention est permise, pourvu qu'elle soit acceptée par le conseil communal ; le pouvoir de police du président du conseil ne peut énerver cette prérogative du conseil communal. Cette intervention doit avoir lieu avant le début de la délibération, les personnes extérieures ne pouvant participer à cette dernière.

Le collège communal saisi d'une demande de convocation par un tiers au moins des conseillers communaux ne peut refuser de porter à l'ordre du jour un point prévu par ces conseillers, sauf s'il est manifestement étranger aux attributions du conseil communal.

Or, tel n'est pas le cas, comme suggéré ci-avant, de l'intervention de personnes extérieures au conseil communal. En cas de doute, il revient au conseil communal d'apprécier lui-même sa compétence, sur la base de l'article L1122-30 du CDLD.

Notons que cette disposition confère au conseil communal la compétence résiduaire. Les critères déterminant la compétence du conseil communal sur un point donné sont les éléments qui en constituent le champ d'application personnel, matériel, temporel et territorial.

Dès lors, je demande au Conseil communal de délibérer quant à l'intervention en séance de « l'Observatoire de l'environnement » et j'invite le Président du Conseil communal à soumettre cette question au débat et au vote.

Monsieur MAGNUS – Merci pour ce travail réalisé avec la tutelle pour que nous puissions prendre une décision. Vous avez donc bien compris que l'on va soumettre au vote des Conseillers communaux la possibilité pour l'OBSE de faire la présentation de son sondage/pétition. Je voudrais simplement ajouter, comme le dit la personne qui représente la tutelle, de ne pas commenter le sondage en question. Au niveau de l'OBSE nous estimons que bien souvent ils font un beau travail ; ils nous ont d'ailleurs aidés avec un travail remarquable pour défendre notre position sur l'hôpital, par exemple. Ils ont pu faire parler de leurs documents sur Facebook, dans les médias et les journaux. D'ailleurs les résultats de leur sondage sont sur le site.

Plus fondamentalement, Monsieur le Directeur général l'a rappelé, lorsque les citoyens veulent prendre la parole, ils peuvent évidemment le faire via l'interpellation citoyenne. C'est quelque chose qui est prévu par le CDLD. J'en veux pour preuve que ceux qui ont fait le plus d'interpellation citoyenne au cours de ces dernières années, c'est l'OBSE. À deux reprises ils ont déjà pu venir nous faire des remarques une première fois à propos de sujets divers, avec quelques questions qui étaient posées, et une seconde fois nous présenter leurs arguments par rapport à l'Espace Léopold. C'est avec beaucoup

de respect que nous les recevons à chaque fois ; tellement vrai que le Collège a rencontré des responsables de l'OBSE il y a une quinzaine de jours. Il y a d'ailleurs des éléments que je retiens de notre discussion et sur lesquels nous pouvions marquer notre accord, c'est que nous pouvions mieux communiquer encore sur le projet. Nous le ferons dans les semaines qui viennent. Nous estimons, nous Collège, qu'il n'est donc pas opportun qu'ils interviennent ici à la demande d'un parti politique. Quand nous faisons venir des personnes au Conseil, ce sont toujours des gens qui ont des relations contractuelles avec nous dans le cadre d'un contrat bien précis – des auteurs de projet ou des employés de notre commune, qu'ils soient contractuels ou statutaires.

Monsieur GAUDRON – Une première chose qu'il me semble important de signaler, c'est que contrairement à la manière dont vous le présentez, nous ne sommes pas du tout ici dans le cadre d'une interpellation citoyenne. Ce n'est pas l'OBSE ou un de ses membres qui veut interpeller le Conseil communal. On est dans une démarche où le Conseil communal via un tiers de ses membres a souhaité entendre une association, qui vient de faire un travail remarquable, sur un projet important pour la ville, et qui va être le plus gros investissement de cette législature. Vous avez évoqué une question d'opportunité, or ce n'est pas là-dessus que le Conseil communal doit se prononcer, le Directeur général me corrigera si je me trompe.

C'est cela aussi le problème avec vous, Monsieur MAGNUS, comme vous cumulez les casquettes de Bourgmestre et de président du Conseil communal, vous essayer d'orienter les débats. Je veux donc être précis par rapport à cela.

Le Conseil communal ne peut pas se prononcer sur une envie, une opportunité d'entendre l'OBSE. La seule chose sur laquelle le Conseil peut se prononcer, le CDLD et la tutelle le rappellent bien, c'est de savoir si on est dans les compétences du Conseil communal. Etant donné que le sujet sur lequel nous invitons l'OBSE est bien un investissement communal qui est d'ailleurs passé à plusieurs reprises devant ce Conseil, il n'y a pour moi aucun moyen de démontrer que ce dossier et cette présentation n'aient pas d'intérêt communal et de compétence du Conseil communal. Tout vote qui irait dans un autre sens est donc contraire à la législation et au CDLD. S'il s'avère que la majorité veut abuser de sa majorité pour empêcher cette présentation. Sachez que nous n'en resterons pas là. C'est un abus de droit inadmissible dû à votre cumul entre la fonction de Bourgmestre et celle de Président du Conseil communal. Je vais terminer mon intervention de cette manière : si vous estimez que je me trompe et que cette question n'ait pas d'intérêt communal, je demande avant qu'il y ait vote à ce que vous nous expliquiez la motivation formelle en droit et en fait du refus d'entendre l'OBSE lors de cette soirée.

Monsieur MAGNUS – Je vais simplement me baser sur le texte que j'ai ici sous les yeux, qui est la réponse que l'on a reçue de la tutelle. Je répète, puisque Monsieur le Directeur général vous l'a déjà présenté, *l'intervention de personnes extérieures au Conseil communal lors des séances de ce dernier n'est pas expressément réglée par le CDLD*. Il n'y a donc rien qui est prévu dans le code pour ce point-là.

Monsieur GAUDRON - La tutelle précise bien plus bas que *les critères déterminant les compétences du Conseil communal sur un point donné sont des éléments qui constituent le champ d'application personnel, matériel, temporel et territorial*.

Monsieur MAGNUS - *Néanmoins en séance publique, une telle intervention est permise, pourvu qu'elle soit acceptée par le Conseil communal*. Je mets donc ce point au vote pour que ceux qui sont pour une intervention ouvrent leur micro, et que ceux qui sont contre laissent leur micro fermé.

Monsieur TRIFFAUX – Je pense que vous êtes vraiment en train de violer la loi.

Monsieur MAGNUS - Vous irez en recours et nous verrons bien. J'ai demandé à la tutelle, j'ai les avis de la tutelle et du Directeur général, les votes sont ouverts.

Monsieur LAQLII – Je ne vais pas parler au niveau juridique mais je sens l’odeur du résultat de ce vote. J’ai l’intime conviction que vous cherchez une opacité sur ce projet. Il y a un manque de volonté d’informer le citoyen des résultats du travail de l’OBSE que je ne comprends pas.

Monsieur MAGNUS - Nous parlerons du projet après.

Monsieur BALON – Je vois qu’on s’échauffe déjà. Pour revenir à ce qu’on nous propose, je ne suis pas juriste mais je voudrais juste dire que la tutelle dit que c’est à nous de nous prononcer. À partir de là on peut discuter du comment, mais je comprends juste que c’est à nous à nous prononcer. Maintenant, justement pour nous prononcer, l’OBSE a déjà eu à plusieurs reprises l’occasion de venir présenter ce point ici, et encore une fois on va refaire la même présentation ? Nous avons de supers citoyens qui sont impliqués dans toutes les commissions et qui, encore une fois, veulent venir prendre une tribune au Conseil communal. Est-ce que le Conseil communal va donner une tribune à chaque citoyen qui veut venir parler ? À ce que je comprends, c’est à nous de décider. Je ne vois pas en quoi c’est anti-démocratique. Je me trompe peut-être, mais en l’occurrence je ne pense pas.

Monsieur MITRI – La permission à l’OBSE de venir présenter nous revient, comme l’a dit la réponse de la tutelle. On ne peut pas faire autrement, avec toutes les interprétations possibles et inimaginables, comme l’a dit Monsieur le Bourgmestre. En plus ça m’étonne un peu d’entendre dire que nous avons essayé de camoufler et de ne pas répondre à une interrogation de la population. Bien au contraire, si nous voulions vraiment empêcher la tenue de ce Conseil, il y avait moyen de ne pas le faire. Le Collège a vraiment voulu venir devant vous pour vous expliquer le comment du pourquoi. Je reviens sur le débat autour de la pertinence du projet d’aménagement de l’Espace Léopold qui a eu lieu à de multiples reprises, de multiples conseils communaux, deux interpellations citoyennes, et les réseaux sociaux informant le public, comme M. LAQLII le voulait. Sans compter sur la campagne électorale en 2018 axée massivement sur ce projet, avec une tentative échouée de consultation citoyenne. Cela m’étonne un peu, comme le dit Monsieur le Bourgmestre, je vois un glissement de l’OBSE dans une démarche qui devient partisane, avec tout le respect que j’ai pour ses membres. Je les sollicite d’éviter cela. À l’heure où toutes les procédures sont finalisées pour attribuer le marché et commencer les travaux, les groupes politiques le savent et ont l’information. Le groupe ECOLO également, et il a trouvé les 3 élus du groupe Pour vous pour demander de tout abandonner à la dernière étape avant attribution. Ce n’est pas sérieux. Cela me chagrine de voir cet acharnement pour arrêter ce projet, alors que vous savez très bien qu’il est sur les rails et que toutes les assurances sont données. Pour des raisons politiciennes, vous cherchez à ce que la population se mette dans une situation clivante autour d’un projet qui doit en premier lieu servir au bien-être de cette population. Dans l’état actuel de solidarité citoyenne, on provoque un Conseil communal qui ne donne qu’un aspect clivant et sans aucun résultat, puisque vous savez que ce projet va aboutir. Pourquoi ? Le groupe ECOLO+, qui a voté et défendu le PCM, sait très bien que la pièce maîtresse de ce PCM, malgré que cela chagrine M. TRIFFAUX, est de favoriser justement la venue au centre-ville d’un maximum de la population pour servir nos commerces, et non pas pour la faire fuir. C’est pour cela que dans le point 6 de ce PCM, relatif à l’optimisation de petits rings pour tous les modes de déplacement, de multiples propositions d’aménagement ont été faites. Contrairement à ce que Monsieur TRIFFAUX dit, tous les emplacements de stationnement du petit ring ne seront pas supprimés, loin de là. Il est clairement écrit que ce seront des emplacements de qualité pour les modes doux, tout en maintenant les doubles voies de circulation et les zones de stationnement. Il faut clairement donner l’information. Il est clairement écrit qu’il faut valoriser les parkings à l’ouvrage ou existants, comme à la place Didier, à la place des Chasseurs Ardennais, et ceux qui sont en projet sous l’Espace Léopold.

Monsieur MAGNUS - J’invite nos amis de l’OBSE, s’ils le souhaitent, à réintroduire une interpellation citoyenne dont on peut discuter ensemble les modalités.

Madame FROGNET – Puisque vous êtes tellement sûr de votre projet, pourquoi mettez-vous autant

de bâtons dans les roues ? Laissez faire ce Conseil comme on vous l'a demandé, nous verrons bien ensuite. Je trouve que vous êtes terriblement sur la défensive alors que, paradoxalement, vous dites être sûrs de votre projet.

Monsieur MAGNUS - Quand on ouvre les Conseils comme cela à d'autres, avec qui viendrez-vous demain ? Avec un de vos amis de la ZAD, un bon anarchiste qui viendra nous faire un discours révolutionnaire ? Je pense qu'il faut parfois nous protéger contre cela.

Madame FROGNET - Je n'ai jamais été orienter les commerçants ! Vous racontez n'importe quoi en début de Conseil, cela commence très mal. Vous êtes sur la défensive, c'est tout.

Madame FROGNET, en séance du Conseil communal du 11 juin 2021, a mentionné « Plus il y aura de gens qui parlent et mieux ce sera ».

Monsieur KERGER – Je vois que la situation dans un certain clan passe réellement à la nervosité et je ne sais pas pourquoi. Nous avons dans le groupe ECOLO le plus grand procédurier de la loi communale que je n'ai jamais rencontré. Je ne comprends pas pourquoi Monsieur GAUDRON, alors que dans ce cas-ci nous avons un avis de la tutelle - lui qui a chaque fois fait appel à la tutelle - ne respecte-t-il pas cet avis ?

Monsieur LAQLII – Je voudrais dire à Monsieur MITRI que premièrement les réseaux sociaux ne sont pas un moyen d'informer les gens. D'ailleurs on conseille aux jeunes de ne pas s'informer via les réseaux sociaux. Deuxièmement au niveau de la démarche partisane, il accuse qu'il y ait une démarche partisane de la part de l'OBSE. Quand l'OBSE croise vos idées, à ce moment-là ils font un bon travail, et vous l'avez dit Monsieur le Bourgmestre ; par contre lorsqu'ils croisent nos idées, ils deviennent des personnes qui font une démarche partisane et ça, je ne pense pas. Je ne les connais pas et il n'y a aucune relation partisane avec l'OBSE. Ils sont là uniquement pour présenter un travail. La plus grande question est de savoir pourquoi ne permettez-vous pas à ces gens-là d'informer le citoyen arlonais de leur travail ?

Monsieur GAUDRON – Sur la question de procédure, je suis désolé de devoir reprendre Monsieur BALON, qui est par ailleurs très brillant, mais il n'a en effet pas compris, et ça répond également à la question de Monsieur KERGER. Ce que la tutelle nous dit, c'est que le Conseil communal ne peut pas se prononcer s'il a l'envie ou non d'entendre l'OBSE. Vous n'avez la possibilité de vous prononcer uniquement pour dire « Non, le sujet qui va être abordé par l'OBSE n'est pas de compétence du Conseil communal. » J'aimerais que le Directeur général puisse rappeler cette règle, suite à quoi nous voterons. Je demande explicitement et je réinsiste sur le fait qu'interdire l'OBSE est illégal par rapport au CDLD et donc je demanderai à chaque Conseiller communal de prendre ses responsabilités par son vote personnel. J'invoque donc l'article L1122-27 du CDLD pour que ce vote soit fait à haute voix et que chaque Conseiller communal exprime son vote.

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal, appelle dès lors nominativement chaque conseiller à « voter à haute voix », sur demande d'un tiers des conseillers et conformément à l'article L1122-27 CDLD :

Après discussion, le Conseil communal :

Considérant qu'en date du 29 mars 2021, les conseillers communaux R. GAUDRON et J.-M. TRIFFAUX ont déposé entre les mains du Directeur général C. LECLERCQ dix courriers signés par les Conseillers communaux J.-M. TRIFFAUX, R. GAUDRON, M. NEUBERG, A. EVEN, I. CHAMPLUVIER, G. FROGNET, V. WAGNER, B. ROBERT, J.-M. LAMBERT et M. LAQLII ;

Que ces dix courriers demandaient de convoquer le Conseil communal en date du mercredi 07 avril 2021 à 19h00, en vertu de l'article L1122-12 CDLD qui prévoit la convocation du Conseil communal

par un tiers des membres en fonction ;

Que la demande étant effectivement portée par un tiers des membres en fonction, le Directeur général a envoyé la convocation aux conseillers communaux le mardi 30 mars 2021, conformément à l'article L1122- 13 CDLD ;

Considérant que le premier point porté à l'ordre du jour par les dix conseillers en question mentionnait une présentation par l'Observatoire de l'Environnement des résultats de son sondage sur le projet ;

Que ce point de l'ordre du jour implique l'intervention en séance d'une personne qui n'est pas membre du Conseil communal ;

Que l'intervention de personnes extérieures au conseil communal lors des séances de ce dernier n'est pas expressément réglée par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que le Directeur général a interrogé la tutelle quant à la reconnaissance d'un droit des conseillers communaux à faire intervenir une personne extérieure en séance du Conseil communal ;

Que, dans son email du 07 avril 2021, le Directeur-juriste H. LECHAT du SPW 'Intérieur action sociale' répond que : « L'intervention de personnes extérieures au conseil communal lors des séances de ce dernier n'est pas expressément réglée par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (dénommé ci-après « CDLD »).

Néanmoins, en séance publique, une telle intervention est permise, pourvu qu'elle soit acceptée par le conseil communal ; le pouvoir de police du président du conseil ne peut élever cette prérogative du conseil communal. Cette intervention doit avoir lieu avant le début de la délibération, les personnes extérieures ne pouvant participer à cette dernière. (...)

Le collège communal saisi d'une demande de convocation par un tiers au moins des conseillers communaux ne peut refuser de porter à l'ordre du jour un point prévu par ces conseillers, sauf s'il est manifestement étranger aux attributions du conseil communal.

Or, tel n'est pas le cas, comme suggéré ci-avant, de l'intervention de personnes extérieures au conseil communal. En cas de doute, il revient au conseil communal d'apprécier lui-même sa compétence, sur la base de l'article L1122-30 du CDLD.

Notons que cette disposition confère au conseil communal la compétence résiduaire. Les critères déterminant la compétence du conseil communal sur un point donné sont les éléments qui en constituent le champ d'application personnel, matériel, temporel et territorial. » ;

Considérant qu'il est dès lors indiqué de soumettre la question de la prise de parole en séance par l'Observatoire de l'environnement à l'appréciation du Conseil communal par le biais d'un vote des Conseillers communaux ;

Entendu en séance Monsieur le Conseiller communal R. GAUDRON en sa demande de vote à haute voix sur base de l'article L1122-27 CDLD ;

Par 9 voix pour l'intervention en séance de l'Observatoire de l'environnement :

I. CHAMPLUVIER, R. GAUDRON, M. LAQLI, G. FROGNET, V. WAGNER, B. ROBERT, J.-M. TRIFFAUX, M. NEUBERG, P. SCHMIT

Par 16 voix contre l'intervention en séance de l'Observatoire de l'environnement :

C. LECOMTE, K. MITRI, L. TURBANG, A.-C. GOFFINET, M. SAINLEZ, H. MANIGART, D. KARENZO, P. KIAME, M. BLEROT, M. KERGER, R. GIGI, O. WALTZING, Ph. LANDRAIN, P.-Ph. BALON, A. DEWORME, V. MAGNUS.

Décide de ne pas accepter l'intervention en séance de « l'Observatoire de l'environnement ».

La discussion après le vote reprend :

Monsieur KIAME – J’ai eu l’occasion de lire le sondage. Je suis pour le parking et je le défends. J’aime ma ville et j’aime bien avoir une belle place où je peux aller m’amuser avec ma famille. Et si en plus de cela nous pouvons garer notre voiture en dessous de la place, je suis pour. Il suffit juste d’aller sur la place de Luxembourg-Ville pour voir lequel des parkings est le plus occupé ; c’est le parking qui est en dessous de la place d’Armes. Pour quelle raison ? Parce que les gens ont envie d’aller sur une belle place pour s’amuser et ne pas se garer trop loin. Maintenant si on veut faire un parking et investir de l’argent, il faut le faire au bon endroit, et pas à un endroit où il ne sera pas occupé et d’aucune utilité pour la population. Cela serait du gaspillage d’argent.

Revenons sur le questionnaire de l’OBSE : moi qui suis pour le parking, en lisant le questionnaire qui est « *je suis pour le parking* », je ne me suis retrouvé que dans 3 points, et j’étais contre tous les autres. En allant dans le questionnaire « *je suis contre le parking* », en lisant les réponses que je devais donner, je me suis retrouvé avec 9 questions, c’est-à-dire que les questions ne sont pas bien orientées pour dire qu’une personne est pour ou contre le parking. Si demain je fais un questionnaire sur le vaccin du Covid, comme je suis dans le monde médical, je ferai des arguments pour dire qui est pour ou contre. Je n’orienterai pas mal mes questions. Ce n’est pas comme si demain je disais « Voilà le vaccin contre le Covid, cela coûte de l’argent, ça peut nous permettre un retour à la vie normale. Qui est pour ? Qui est contre ? » La façon dont nous faisons les questions est très importante. Je n’ai rien contre ce sondage et tout ce qui est fait, mais c’est la façon dont les questions sont posées pour pouvoir faire la différence entre les pour et les contre. Dans tous les cas en 2018 notre projet le plus important était la place Léopold et son parking, et la population s’est exprimée dessus. Si demain il y a des arguments que l’on peut ajouter pour embellir notre ville afin que cette place soit plus belle, que ce parking soit plus beau, et que ce soit plus utile, on est tous pour écouter et voir ce que l’on peut faire.

Notre ville est en train de s’opposer sur tous les projets que l’on veut faire, sous prétexte de bétonisation, etc. Il faut que les gens sortent et aillent à Marche, où j’ai fait mes séminaires de 2003 à 2006. C’était un village. Maintenant quand je m’y rends, je me demande dans quelle grande ville je me trouve. Pour quelle raison les Arlonais n’auraient-ils pas le droit de rêver ? Pour quelle raison les Arlonais n’auraient-ils pas le droit d’avoir une grande ville ? Pour quelle raison les Arlonais qui sont dans le chef-lieu de la Province n’ont-ils pas le droit de rêver d’une très belle place, avec un très beau parking, pour relancer le commerce en plein centre-ville ?

Monsieur DEWORME – Comme Monsieur KIAME, je voudrais simplement dire qu’effectivement cette enquête menée par l’OBSE est une enquête qui a été menée un peu à charge contre le projet. Il n’y a pas eu d’approche objective de la situation. C’est une étude pseudoscientifique car pour moi les questions étaient effectivement, comme l’a dit Monsieur KIAME qui sait ce que signifie une étude menée de façon objective, à charge du projet car elles étaient dès le départ orientées. Ça m’étonne un peu de la part de l’OBSE qui ne fait pas preuve de neutralité et qui s’est laissé attirer dans des débats politiques, à mon avis, à tort. Je pense que c’est bien qu’il ne puisse pas s’exprimer dans le contexte d’un Conseil communal, étant donné qu’il semble avoir pris clairement position, ce qui ne me paraît pas non plus son rôle.

Madame FROGNET – Je voudrais savoir comment est-ce que vous pouvez remettre en question l’objectivité de cette enquête menée par l’OBSE, alors que la personne qui l’a menée est une référence en matière de traitement des données au Luxembourg ?! C’est quand même surprenant que cette personne soit chez nous quelqu’un de partisan subjectif orienté.

Monsieur MAGNUS – Relisez la première question du sondage. J’ai répondu au sondage de manière positif, que j’étais pour le parking, donc j’ai dû cocher « *Je n’ai pas envie qu’une nouvelle procédure soit relancée, je souhaite une place piétonne au plus vite, quitte à perdre 80 % de parc.* » C’est

complètement faux, on ne perd pas 80 % de parc. Je crois que les architectes l'ont dit et redit à plusieurs reprises. Rien que cette question-là montre déjà la direction dans laquelle nous allons.

Monsieur KERGER – Je voudrais répondre à Madame FROGNET. J'ai ici devant moi le document original du sondage de l'OBSE, ainsi que celui qui a été diffusé ce matin. Je lis « *Choix du sondage, comme moyen, avec les objectifs suivants : point 2 'informer sur les principaux impacts négatifs du projet.'* » Vous trouvez normal que l'on commence un sondage en disant tout de suite « *Nous allons vous informer sur les principaux impacts négatifs du projet.* » Cela a d'ailleurs été modifié car cela ne se retrouve plus sur la page 4 de la présentation de ce matin. Autre point également : dans la première présentation on parle « *diffusion du sondage via 3 canaux : Facebook, bouche à oreille, newsletter de l'OBSE.* » Désolé mais là, j'ai un problème, d'autant plus que dans la publication qu'ils viennent de modifier ce matin, on ne parle plus que de Facebook. Le bouche à oreille et la newsletter ont disparu. Pour moi, quand on présente un sondage de cette façon, on ne peut plus considérer qu'il est totalement intègre. Je connais bien Monsieur THUNUS, je sais très bien qu'il est bon, mais je me pose quand même des questions quant à l'orientation de ce sondage.

Madame FROGNET - Vous auriez peut-être pu faire une consultation vous-même, vous auriez eu quelque chose qui correspond plus à la réalité. Finalement cette enquête a quand même l'avantage d'exister, ce que vous n'avez pas fait.

Monsieur DEWORME – Avoir laisser l'OBSE expliquer un travail qui a été mené comme il a été mené, c'est-à-dire de façon partisane, c'est quelque part cautionner le travail qui a été fait. Or je ne pense pas qu'on puisse cautionner un travail qui a été mené de cette manière-là. Il n'est donc pas à mon sens possible de leur donner officiellement la parole au sein d'un Conseil communal.

Madame FROGNET - Raison de plus pour défendre une consultation populaire.

Monsieur DEWORME - Par contre Madame FROGNET, je pense que vous pouvez très bien faire vôtre les conclusions de l'OBSE et présenter les différents éléments, pourquoi pas ? Faites-le si vous pensez que ça sert la cause que vous défendez.

Monsieur TRIFFAUX – A propos du parc, vu que vous ne me semblez pas d'accord avec la manière dont l'OBSE a présenté les choses, je voudrais souligner l'importance encore renforcée par la crise Covid, d'avoir un véritable parc, avec de véritables arbres en plein centre-ville, surtout pour les habitants du centre qui en ont vraiment besoin, ainsi que pour les visiteurs, bien entendu. Nous avons la possibilité de préserver les arbres existants et d'en replanter d'autres avec racines en pleine terre. Mais que nous proposez-vous d'autre ? Un parc qui est fortement minéralisé, avec une végétation plutôt pauvre. Je ne crois plus trop aux esquisses des architectes depuis la fin du chantier devant l'Hôtel de Ville. Les esquisses et vos promesses, Monsieur le Bourgmestre, nous annonçaient une zone bien plus verte et plus conviviale que ce qui existait avant. Chacun peut voir aujourd'hui ce qu'il en est : une voirie bordée de cubes en béton et un espace largement dominé par les pavés. Un espace froid et moche comparé à ce que nous avions avant. Je ne parlerai pas des aménagements mal pensés comme ces jets d'eau qui arrosent les gens assis sur les bancs, mais vous allez sans doute le corriger. Comme je l'ai déjà dit une fois ici, je me suis fait avoir une fois, pas deux.

Revenons à l'Espace Léopold : lorsque l'OBSE annonce qu'il restera 20 % du parc, je les crois volontiers, fort de l'expérience que nous vivons aujourd'hui devant l'Hôtel de Ville. Les feuillages abondants de quelques arbres dessinés et coloriés par des paysagistes ne sont plus suffisants pour masquer la réalité. Nous ne voulons pas de ce Square Léopold que vous nous préparez, nous voulons un vrai parc.

Monsieur MAGNUS - Monsieur TRIFFAUX, vous me surprenez toujours. Vous avez voté et revoté le projet en face de l'Hôtel de Ville. Je peux vous dire, moi qui ai maintenant mon bureau juste devant,

que lorsque les beaux jours sont là, la place est pleine de monde. Des gens pique-niquent, viennent s'asseoir ou voir jouer leurs enfants, etc. Je crois qu'en laissant passer un été, cette place sera fort appréciée par la population. Je ne vais pas aller compter les arbres mais je peux vous assurer qu'il y en a plus qu'avant. Ils n'ont pas encore la maturité mais je me rappelle cette magnifique phrase de Monsieur LAMBERT qui disait que lorsqu'un arbre donne ses plus belles fleurs, c'est malheureusement qu'il est au bout de sa vie. Je peux quand même estimer qu'il est un professionnel en la matière puisqu'il travaille au département Nature et Forêt. De toute manière, malheureusement, les arbres étaient en fin de vie et nous devions revoir cette place ; aujourd'hui je peux vous dire que les gens commencent à se l'approprier, et ça me fait bien plaisir quand je vois des jeunes jouer devant. Ils font parfois un peu de bruit avec leur skateboard, mais je peux vous assurer que les familles en profitent. Il faut bien avouer aussi qu'avant les familles n'en profitaient pas beaucoup.

Je voulais simplement donner deux chiffres, la surface parc et place avant et après le projet. En surface actuelle la place fait 4.417 m², et le parc 3.528 m² ; demain la place fera 5.119 m² et le parc 3.428 m² + 320 m² si on prend les arbres le long des façades. Il y aura donc demain plus d'espaces d'arbres qu'il n'y en a actuellement. Arrêtez de dire et allez voir encore une fois sur le site de la Ville ce que cela représente en surface.

Monsieur TRIFFAUX - Je ne vous crois pas. Vous aviez utilisé les mêmes arguments pour l'avant de l'Hôtel de Ville. Je vous ai suivi, comme tout le Conseil communal, nous avons été unanimes sur ce projet, c'est vrai. Je crois qu'aujourd'hui beaucoup le regrette. Je ne crois pas que la population soit heureuse de ce que vous avez fait devant l'Hôtel de Ville. Je pense que nous ne voulons pas le même genre dans le parc Léopold, et c'est ce que vous préparez.

Monsieur MAGNUS – Arrêtez de dire 'vous' ! Quand est-ce que nous avons démarré les travaux devant l'Hôtel de Ville ?

Monsieur TRIFFAUX - Je parle du résultat.

Monsieur MAGNUS - Le résultat est issu de réflexions que nous avons eues au Collège et au Conseil.

Monsieur TRIFFAUX – Le Conseil communal, unanime, a voté ce projet. Le résultat est une catastrophe. Je me suis fait avoir une fois, pas deux.

Monsieur MAGNUS - Vous ne vous êtes pas fait avoir, vous avez voté en connaissance de cause. Vous êtes un ancien Échevin qui ne se fait pas avoir comme cela.

Monsieur TRIFFAUX - Vous présentez des esquisses avec beaucoup de végétalisation, d'arbres, et le résultat est tout à fait différent. C'est ce qui se prépare au parc Léopold, c'est une zone surtout minéralisée, avec de la végétation assez pauvre, un peu style jardin à l'anglaise, mais pas un vrai parc. Or c'est de cela dont les gens ont besoin.

Monsieur MAGNUS - Vous essayez de vous disculpez de choses, c'est assez étonnant. Les travaux ont démarré le lendemain des élections. Tout avait été accepté auparavant.

Monsieur SAINLEZ – Je pensais que l'opposition allait elle-même présenter le sondage de l'OBSE, mais apparemment ce ne sera pas le cas. Il est 20h23, je pense que ça fait plus d'une heure que l'on parle uniquement de ce point-là, et finalement les arguments que l'on nous avait annoncés par voie de communiqué un peu partout, on les attend toujours.

Je reviens quand même à la genèse de cette soirée : personnellement j'ai dit à mon groupe, et je l'ai suivi majoritairement, que je n'avais pas envie de venir ce soir. Concernant le plan de relance pour tous – les commerçants, la culture, etc. – je pense que la ville d'Arlon avait encore et a toujours un 2^{ème} rôle

à donner dans une relance aujourd'hui. Après les premières mesures, il y a tout un volet de secondes mesures qui est attendu. Il était important que ce soit un plan de relance de tout le Conseil communal. Or la main tendue que l'on a donnée pour ce soir, à 18h, s'est retrouvée en un Conseil communal demandé par l'opposition à 19h, le même soir. On se fout du monde, honnêtement. À ce niveau-là je ne comprends pas l'opposition. Vous allez me dire que ce n'est qu'une histoire de date, mais personnellement je ne trouve pas cela normal, et la main tendue s'est vraiment transformée en bras d'honneur. C'est comme cela que je l'ai vécu à ce niveau-là, et au niveau de ces discussions qui, je pense, sont essentielles pour tout le monde.

En ce qui concerne l'OBSE, j'ai aussi voté contre et je l'assume. Très honnêtement je ne comprends pas ce qu'a dit Monsieur le Directeur général sur le lien juridique qui doit exister entre les représentants et la ville. C'est un lien qui est établi. J'entends qu'il y a des manières de voir les choses qui sont différentes entre Monsieur GAUDRON et la Direction générale de la ville d'Arlon. Personnellement, je ne suis pas juriste non plus. On a un avis de la tutelle, on applique cet avis. Pour ce qui est du travail de l'OBSE évidemment sur le terrain, dans les commissions et les enquêtes publiques, il y a énormément de choses à dire et à féliciter pour tout ce travail fait, c'est sûr. Mais ici, il faut appeler un chat un chat, ce sondage a été fait de manière partisane, et c'est tout à fait clair. Je veux bien entendre que les résultats ont été analysés de la meilleure manière possible, mais je peux aussi vous dire que d'un point de vue statistique, même si l'analyse est sans doute exemplaire, la manière dont on a récolté ces données ne l'est absolument pas. Je ne peux pas préjuger du résultat réel d'un sondage sur la population réelle d'Arlon, j'en n'ai pas la capacité. Je me doute que les échantillons en ligne sont une option intéressante, mais ici, en statistiques, on a ce qu'on appelle des billets, des écarts entre la réalité observée et un échantillon, et sur le procédé utilisé pour récolter les données engendre lui-même des erreurs dans le résultat. Je ne vais pas en faire une liste exhaustive, je vais juste vous donner 3 exemples.

Il y a un billet de sélection sur le public qui est demandé : on demande des publics qui sont des contacts de l'OBSE, qui sont des publications sponsorisées via Facebook, et qui font en fait des caisses de résonance pour des gens qui sont déjà convaincus. Je n'en veux pas aux personnes d'être déjà convaincues, en pour ou en contre, c'est juste un constat.

On a un billet d'attention : si vous regardez le sondage en lui-même, vous avez en haut une image d'un parking, noir avec les piliers, et juste en dessous de la végétation. Vous n'allez pas me faire croire que l'utilisateur du sondage n'est pas implicitement orienté. C'est tout à fait évident.

Un 3^{ème} exemple sur la formulation même des questions : honnêtement, moi qui ai essayé de remplir le sondage, je peux vous dire que je culpabilisais de voter pour ce parking. J'ai trouvé ce sondage culpabilisant, et c'est vraiment dommage. Il y a des questions et des arguments dans les pour où honnêtement on rigole ! Il y a des choses grotesques qui ont été écrites et c'est vraiment dommage. Je pense qu'il y avait moyen de faire beaucoup mieux. Il y a peut-être une partie des données qui peuvent être intéressantes à analyser. Peut-être que c'est à vous d'en sortir ce qui vous semble intéressant.

On allait voir ce qu'on allait voir, voilà ce que l'on nous a un peu dit avant la présentation de ce soir. Je veux juste orienter ceux qui écoutent ce live Teams à aller voir les 30 pages de PV d'aout 2019 sur le site de la ville d'Arlon. Il y a 30 pages d'arguments sur le parking, en pour, en contre, avec des avis de chacun, etc., c'est là la présentation la plus complète qui a été faite. On peut refaire tous les arguments pour et contre, on peut relire les 30 pages, etc. j'ai toute la soirée, pas de problème. Mais honnêtement, discutons des arguments ou présentez vous-mêmes ce que vous avez envie de ce sondage.

Madame NEUBERG – Je voudrais simplement répondre à Monsieur SAINLEZ que si vous aviez participé à la réunion de la Commission que nous avons eue ce soir, vous sauriez que tous les groupes sont impliqués et sont autour de la table afin de trouver des solutions pour aider les commerçants. Je crois savoir que nous avons été aussi tous particulièrement actifs ce soir afin de mettre les choses à plat pour trouver des solutions qui vont réellement répondre aux besoins des commerçants. Aujourd'hui

j'aimerais qu'on arrête vraiment de parler d'un mauvais signal en ces temps de crise. Je l'ai déjà dit, en temps de crise, il faut savoir prendre du recul et analyser l'environnement et la situation. Aujourd'hui c'est ce qu'on vous a demandé simplement sur le parking.

Un petit mot également sur les Conseillers du MR. Je me souviens qu'en 2017 ils étaient associés à la demande de la Consultation populaire, qui ne s'est pas faite pour d'autres raisons ; aujourd'hui je serais plus qu'intéressée d'écouter les réels arguments du MR contre le fait d'être monté aujourd'hui dans une majorité, d'avoir retourné une position à 180° et d'être aujourd'hui en faveur du projet qui vous a été présenté. Vous demandiez à l'époque d'être entendus lors d'une consultation populaire, et ce soir vous avez manifestement refusé que d'autres personnes soient entendues sur ce même sujet. Je trouve cela tout simplement dommage.

Monsieur GAUDRON – Je voudrais répondre à Monsieur SAINLEZ que si j'ai fait un doigt d'honneur aujourd'hui, c'est surtout celui que lui-même et son groupe ont fait à l'encontre de l'OBSE, de refuser de les écouter. Monsieur SAINLEZ nous dit « Faisons une discussion » et à côté de cela vous refusez d'entendre l'OBSE. C'est quand même assez remarquable.

Il y a quand même un autre élément par rapport à la présentation qui était sollicitée de l'OBSE : vous venez vous permettre de remettre en question la méthodologie scientifique émise par l'OBSE sans leur permettre de débattre, alors que c'est quand même la base, d'un point de vue scientifique, de forger une opinion sur base du débat et de l'échange d'idée. Cet échange à sens unique est donc vraiment inacceptable. D'autant plus que je trouve vos propos insultants envers Monsieur THUNUS et j'invite tout le monde à aller voir sa page LinkedIn, où on peut voir qu'il a un Master en économie de l'Université de Grenoble, un Doctorat en sciences de l'environnement et travaille depuis 13 ans dans la recherche statistique. Il est également chef d'équipe à l'Institut de la statistiques et des études économiques du Grand-Duché du Luxembourg. S'il y a bien quelqu'un qui n'a pas de leçons à recevoir de votre part en termes de questions de maîtrise de la gestion statistique, c'est Monsieur THUNUS, que vous avez refusé d'entendre.

Vous avez évoqué le fait que l'on puisse présenter les résultats. Je ne suis pas statisticien, je ne suis pas Monsieur THUNUS et je n'ai pas ses compétences, mais vu que vous ne nous laissez pas d'autres choix, on va essayer de présenter comme on peut les résultats de l'OBSE.

Monsieur SAINLEZ – Je n'ai pas remis en cause la manière dont les données sont analysées, j'ai remis en cause la manière dont les données sont collectées. C'est une très grande différence. Si on fait aujourd'hui intervenir l'OBSE en tant qu'intervenant partisan ou annexe d'ECOLO – même si par ailleurs il s'en défendait dans la presse – on peut faire venir aussi un professeur en statistiques appliquées, il n'y a aucun problème.

Monsieur GAUDRON – Marché conclu, Monsieur SAINLEZ, faisons ça. Faisons venir l'OBSE et votre professeur. Quand convoquons-nous le Conseil communal ?

Monsieur SAINLEZ - Aucun problème. On n'est pas obligé de faire cela au Conseil communal. Je me permets de remettre en cause non pas la manière dont les données sont analysées, mais la manière dont les données sont collectées. Si vous lisez les arguments pour de ce sondage, ne me dites pas une seule seconde que vous ne les trouvez pas caricaturaux et culpabilisants pour ceux qui votent contre ! Dire le contraire serait ne pas être honnête non plus. On peut éviter les arguments pour, le sondage n'est plus en ligne, mais très honnêtement, ne me dites pas le contraire.

Monsieur GAUDRON - Vous connaissez comme moi cette méthode de sondage par éléments cliquants. Il y avait d'abord la possibilité de répondre oui ou non, puis après toute une série de propositions dans laquelle vous cochez celles qui vous parlent. Je ne vois rien de problématique. Quand le Sénat a mis en place sa loi sur l'euthanasie, il a consulté plus de 40 intervenants pour se forger un avis sur l'intérêt

d'avancer ou non. Je pense que pour le plus grand projet d'Arlon, le Conseil communal pourrait aussi faire le nécessaire pour se forger un avis. Je vous le disais, 40 personnes auditionnées pour cette loi-là contre 1-2 personnes auditionnées pour l'euthanasie du centre-ville d'Arlon, je pense que ça aurait du sens également.

Monsieur MAGNUS - Revenons sur terre, nous ne sommes pas au Sénat à Bruxelles, nous sommes ici dans notre Province.

Monsieur GAUDRON – Je vais me baser sur les slides de l'OBSE qui ont été diffusées sur son site. On peut y lire que le questionnement que s'est posé l'OBSE : « *Au vue du statut controversé du projet et du cheminement des réflexions, le projet actuel de rénovation de l'Espace Léopold est-il encore désiré par la population ? Quels sont les arguments des citoyens qui supportent le projet, ou s'y opposent ?* » D'où la méthodologie qu'on évoquait et que j'essayais d'expliquer à Monsieur SAINLEZ, qui soit ne comprend pas, soit n'a pas envie de comprendre.

« *Le projet est-il encore souhaité par la population ?* » Il y a eu la volonté de l'OBSE de mettre en place un court sondage compréhensible afin d'obtenir un maximum de réponses, structuré en deux parties : des questions sur le profil du répondant (âge, métier, ...) et la question sur le pour ou contre ce projet. Tous les éléments évoqués par la suite d'arguments n'étaient qu'un complément, la véritable question était de savoir si les gens sont pour ou contre.

Concernant l'organisation du sondage, celui-ci a été réalisé pour une durée de 15 jours. Il a été diffusé via les réseaux sociaux - le bouche-à-oreille est aussi en soi un réseau social - avec une invitation la plus neutre possible pour attirer un public large et diversifié. Pour être représentatif il y a eu une repondération des résultats sur base de la classe d'âges des répondants. En termes d'informations statistiques, il y a eu 1.490 personnes qui ont répondu à ce sondage, dont 1.087 habitent la commune. On voit qu'il y a quand même eu un engouement significatif pour ce sondage. Une analyse d'adresses IP a été réalisée pour constater l'absence de fraude, et ils ont pu remarquer qu'il n'y avait pas eu d'utilisation excessive d'adresses pour faire du bourrage d'urne, si je peux dire. Sur base de tout ce travail de repondération, ils ont pu estimer que les résultats étaient représentatifs statistiquement, avec une marge d'erreur de 2,42 %. La marge d'erreur signifie que le pourcentage de la valeur centrale de l'intervalle de confiance, dont l'amplitude est égale au double de la marge d'erreur. Par exemple on a un résultat qui dit que 70 % sont pour le parking, avec une marge d'erreur de 2,42 %, ce sera donc entre 67 et 73 % que se situera la réelle opinion de la population par rapport à ce qui sera constaté dans les résultats du sondage.

Ensuite ils évoquent les résultats. Ce qui est intéressant, c'est que s'ils font un tri par classe d'âge, ils constatent que sur l'ensemble des classes d'âge, les résultats sont plus ou moins les mêmes. De toute façon il y a toujours plus de contre que de pour, avec autour de 70 % de contre. La classe d'âge avec le plus de contre étant les 0-19 ans, avec 78 %, vous aurez par ailleurs constaté que les 0-19 ans ont trop peu de répondant que pour dire que les résultats sont représentatifs. Vous voyez donc tout le sérieux de pouvoir dire « *Sur ces résultats-là, nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour pouvoir dire que c'est représentatif.* » Les tranches d'âge avec le plus de pour sont entre 20 et 39 ans, avec respectivement autour de 33-34 % dans les deux classes d'âge 20-29 et 30-39. Les autres tranches ont toutes au-dessus de 70 % d'avis contre ce projet. Après repondération des échantillons sur base de la pyramide des âges, l'idée de refaire coller les sondés au répondant du sondage, on tombe sur le fait qu'il y a 72,4 % de contre et 27,6 % de pour. Evidemment, vu que vous aviez déjà ces résultats-là, je comprends que vous n'aviez pas envie que des professionnels comme M. THUNUS puissent vous l'annoncer en Conseil communal. Hors commune d'Arlon on constate les mêmes tendances, avec parfois un peu moins de contre, par exemple dans les tranches 20-29 ans avec des résultats qui sont différents. Je vous invite vraiment à aller sur le site de l'OBSE si vous voulez avoir une vue sur les éléments que j'essaie de vous donner à la dernière minute. Il y a aussi une vidéo qui a été diffusée par l'OBSE où ils expliquent toute leur méthodologie et les résultats de leur enquête, de manière bien plus détaillée, plus précise et plus

professionnelle que moi.

Si on prend les résultats par profession, c'est intéressant parce qu'on constate à nous que tout le monde est majoritairement contre, avec plus ou moins 70 % de contre, et surtout les commerçants du centre-ville sont contre. 78 % des commerçants du centre-ville sont contre ce projet. On comprend évidemment qu'avec ce qu'ils ont déjà vécu par le passé, comme les autres travaux, la pandémie, etc. et viennent s'ajouter à cela 3-4 ans de travaux, ce sera pour eux très compliqué de survivre.

Il y a aussi des résultats par fréquence de visite, où les conclusions sont à nouveau les mêmes. Que ce soit des personnes qui viennent très rarement ou très fréquemment en centre-ville, on tourne autour de 70 % de personnes contre.

Il y a également des résultats par localisation avec les personnes qui habitent en dehors de la commune d'Arlon, ceux qui habitent Arlon ville et ceux qui habitent les villages. Pour ceux qui habitent les villages, il y a 69% de contre, pour Arlon ville 73% de contre et pour les personnes habitant en dehors de la commune d'Arlon avec 63 %.

L'OBSE dresse ensuite ses conclusions qui sont de dire que parmi toutes les tranches d'âge, les professions, les lieux de résidence, la fréquentation de l'hypercentre, la tendance générale est identique : les contre sont toujours supérieurs aux pour, dans une tendance moyenne 70 %-30 %. Les commerçants du centre d'Arlon qui ont été sondés sont 78 % contre le projet actuel, et il y a quand même 59 commerçants qui ont participé, dont 38 de l'hypercentre. J'aurais quand même bien envie d'entendre le Collège par rapport à cela, étant donné que le Bourgmestre nous a encore dit il y a à peine quelques mois que tous les commerçants étaient pour, qu'il parlait fréquemment avec les commerçants et qu'ils sont tous pour ce projet. Ici, très clairement, nous voyons que ce n'est pas le cas. Ceux qui sont le moins contre sont les résidents en dehors de la commune, avec 63 %.

Je vais encore dire les principaux résultats que les Arlonais et les utilisateurs non-Arlonais veulent une rénovation de l'espace Léopold, et je pense que c'était quelque chose d'unanime pour les 4 groupes qui composent le Conseil communal qu'il faut refaire cette place. Seuls 20 % des sondés ont coché la case « *Je souhaite que la place reste un parking* ». Les arguments les plus souvent cités par les répondants qui soutiennent le projet actuel sont la création d'une place piétonnière pour organiser des événements, un parking pour se garer à proximité du centre-ville. Les arguments les plus souvent cités par les répondants qui s'opposent au projet sont que le parking n'est pas nécessaire, la mobilité douce devrait être privilégié, le cout de la rénovation de l'Espace Léopold est trop important – on le verra dans notre 2^{ème} point – et la ville a besoin d'espaces verts.

Ensuite il y a la question de ce qu'il restera du parc, où les slides de l'OBSE sont très parlantes. Vu que Monsieur MAGNUS nous dit que la réduction du parc est très minime, c'est parce qu'il ne compte que l'extension en soi de la place ; il oublie de dire qu'il compte dans le parc toutes les entrées du parking. Est-ce qu'on a envie de laisser circuler nos enfants entre la rampe d'entrée et la rampe de sortie du parking ? Moi non, et je ne considère pas cela comme un parc. Tout comme les talus qui vont être créés suite au nouveau dénivelé dans la zone ont des pourcentages qui font qu'on ne peut pas s'y installer véritablement, et qu'on ne peut considérer cela en soi comme du parc. C'est pour cela que l'OBSE, je les rejoins sur ce point, évoque qu'il ne restera que 15 % du parc actuel. Voilà tout ce que je peux dire modestement sur l'étude de l'OBSE.

Madame BLEROT – Je reviens sur ce qui a déjà été dit, ce sondage ne peut être mis à l'analyse, aussi bonne soit-elle, parce qu'ils manquent d'objectivité lors de la récolte des données et la constitution même du sondage. Je ne vais pas revenir sur les différents billets qui ont déjà été mis en évidence, ni sur l'objectif annoncé du sondage qui était, je cite, « *informer sur les principaux impacts négatifs du projet*. Ce n'est pas un sondage, c'est un argumentaire. J'invite aussi, tant qu'à faire, que les questions du sondage soient diffusées et accessibles sur le site pour permettre aux gens qui écoutent de se faire leur propre avis. On peut avoir une opinion, on peut construire une argumentation, mais faire croire que l'on récolte des opinions de manière neutre et objective, ce n'est pas honnête à mon sens.

Monsieur MAGNUS - J'en veux pour preuve que la première page de la présentation des résultats, on a un parking, et des feuilles en dessous. Il n'y avait pas besoin d'aller plus loin, mais j'ai été plus loin et je vous ai dit les difficultés que j'avais à répondre ne fut-ce qu'à la première question.

Monsieur BALON – On a déjà parlé du projet, les débats sont toujours longs, avec des séances du Conseil communal qui se terminent au bout de la nuit. Mais encore aujourd'hui l'opposition a souhaité refaire le débat, donc je vais en profiter, pour les quelques personnes qui nous regardent ce soir, pour dire pourquoi la majorité a défendu ce projet depuis les élections et encore aujourd'hui. Si on a défendu ce projet, c'est pour rendre la ville plus belle, pour la rendre plus attrayante et plus attractive parce que la place Léopold aujourd'hui ne fait pas honneur à notre ville. Si on veut l'améliorer, c'est également pour améliorer la mobilité pour dynamiser le commerce, l'événementiel au centre-ville. Oui, on défend ce projet. C'est un parking souterrain, forcément on arrive à parler des alternatives mais on en entend jamais parler.

L'opposition est contre parce que leur dogme est « *On ne peut pas être pour un parking* ». Mais quelles sont les alternatives qui ont été proposées ? Je me souviens qu'on a parlé d'un système de navette pour une ville de la taille d'Arlon, ce n'est pas suffisamment attractif. Soit il faudrait mettre des boucles à intervalles très réguliers pour que ça ait un attrait, mais les couts financier, environnemental, etc. rendraient le projet complètement prohibitif ; soit on fait des boucles espacées mais les gens préféreront marcher. Nous avons eu l'expérience qui a déjà été faite avec la navette depuis la Maison de la Culture. On pourrait imaginer mettre le parking à un autre endroit ? un parking aérien avait également été suggéré à la place des Chasseurs Ardennais. Peut-être aussi à la Plaine des Manœuvres. Personnellement si c'est pour construire un parking, je pense qu'il doit être là où on en a besoin, où il sera utile, où il rendra service à la population et où il fonctionnera, ça coûte assez d'argent et on ne parle pas du caractère inesthétique de quelque chose d'aérien. Ou alors on supprime des places, comme certains le pensent ; ou on en a pas besoin, les rues avoisinantes pourront combler. Nous avons étudié la question et un PCM s'y est penché. Il faut quand même, pour demain, quelques places de parking dans le centre-ville. J'ai toujours défendu la mobilité douce afin que ce soit dans le PCM lors des différents Conseils communaux. Néanmoins il faut un juste milieu, quelque chose de raisonnable. C'est pour cela que la solution du parking souterrain a été retenue. J'entends le « sondage » qui a été proposé mais 80 % veulent une place sans voitures. Quelles sont les autres alternatives ? Je n'en vois pas d'autres.

Par contre je partage toutes les craintes vis-à-vis de l'Horeca, des commerçants, de l'événementiel qui pourrait s'organiser dans le centre-ville, qui vont être durement touchés par la crise. Je pense qu'avec le Collège et toutes les personnes de bonne volonté, il faudra trouver toutes les alternatives possibles pour aider ces gens durant toute la période des travaux. J'aurais aimé qu'il n'y ait pas de crise Covid et qu'on puisse faire le projet normalement. Maintenant on doit vivre avec ce qui nous est imposé, et je pense que dans ce contexte on peut trouver des moyens pour aider ceux qui en ont besoin.

Encore un point concernant l'enquête. Je n'y ai pas répondu. J'ai vu le questionnaire, j'ai lu les questions. Je ne peux décemment pas répondre à un questionnaire qui dit « *Je suis pour parce que je n'ai pas d'état d'âme.* » C'est très clairement une farce. On est ici devant non pas un sondage mais une pétition. On peut défendre toutes les méthodologies que l'on veut, il faut arrêter de se foutre de la gueule des gens. Si je défends ce projet, contrairement à ce qu'on peut lire, ce n'est pas parce que je suis un pro-béton, idem pour mon groupe, mais parce que c'est un beau projet. À l'avenir, pour la ville d'Arlon, ce sera une belle réussite. Monsieur TRIFFAUX, quand on plante des arbres, ils ne fleurissent pas en hiver devant l'Hôtel de Ville. Ils n'ont même pas encore eu de feuilles que vous dites déjà qu'ils ne sont pas beaux. Laissez-leur quelques années. Laissez au service Plantations de la ville d'Arlon le temps de mettre quelques fleurs. Forcément, prendre l'hiver comme point de référence est un peu injuste, surtout pour un projet que vous avez vous-même défendu.

Monsieur WALTZING – Je voudrais quand même accentuer les propos de Madame BLEROT qui indiquent bien que nous ne sommes pas contre les résultats du sondage. C'est plutôt vis-à-vis des

questions que nous avons un problème. Nous devons remettre quand même les choses au clair. J'aimerais par la même occasion répondre aussi à Madame NEUBERG qui souhaiterait connaître la position du MR sur ce dossier. Je profite donc que j'ai la parole pour refaire un peu l'histoire et même commencer par un « Il était une fois ». Il faut savoir qu'un projet d'une telle envergure ne se fait pas en une seule législature, et que ça a donc commencé à la législature précédente. Le dossier a été monté entre le CdH et le PS pour des raisons dont je reparlerai plus tard. Le MR, avec Monsieur TURBANG comme chef de groupe, ne s'est pas opposé à ce projet et souhaitait une consultation populaire afin de vérifier l'avis de la population. Les élections communales sont arrivées - je sais que Monsieur GAUDRON n'aime vraiment pas quand je prends cet argument-là - mais elles ont quand même montré que les deux partis qui étaient à la base du dossier, le PS et le CdH, ont récolté 15 % des voix pour le premier et 39 % pour le second. Rien que la somme de ces deux partis représentent 54 % des voix de la population. Certains ne votent pas pour tout le programme, m'avait une fois dit Monsieur GAUDRON. Il faut donc arrêter de voter comme d'habitude et comme le proposent maman et papa. Un parti est un programme, et pas une partie de programme. Si on ajoute maintenant le point du MRMC qui est monté au pouvoir, qu'il fallait convaincre et dont le programme n'a jamais été contre ce parking, nous sommes à 76,5 % d'avis de la population. Ça, Monsieur GAUDRON, ce sont des faits. C'est ¾ de la population.

Si je rentre dans les détails par rapport aux travaux communaux, ils se réalisent souvent suivant les opportunités du moment. Il y a évidemment l'avis des élus, et surtout les opportunités en matière de fonds de subsides. Un projet de la taille de celui de la place ne date pas d'aujourd'hui puisqu'il a été débuté par le PS et le CdH. Il y avait les fonds Feder, la revitalisation urbaine et la redynamisation de la ville, soit environ 6 millions d'euros. Même si le PS n'est plus au pouvoir, ils ont participé parce que l'opportunité pour la ville était là. Est-ce que ce sont les subsides et les différents fonds qui dictent réellement les travaux d'une ville ? J'aurais envie de vous dire que non, mais malheureusement – ou heureusement – c'est bel et bien le cas. Si nous reportons ce projet, quand arriveront les prochains fonds pour initier un tel beau projet ? N'aurons-nous pas à nouveau certains commerçants qui viendront se plaindre vers les élus et leur demanderont à nouveau des actions concrètes pour redynamiser le centre-ville ? Nous souhaitons simplement continuer nos actions aujourd'hui, mais pour lesquelles l'opposition apporte le doute. En parlant de doute, avez-vous réellement mesurés les éventuelles conséquences de vos actions ? Il faut être prudent par rapport à l'action que vous menez aujourd'hui. Il faut être honnête avec la population car si cette action n'est pas uniquement politique, avec une étude de déstabiliser, alors je dirais que vous ne pouvez pas être sûr non plus du résultat d'une telle action, ni des dégâts que cela peut occasionner, à moins d'être devin.

Je vous entends déjà me dire « *Demain, Monsieur WALTZING, nous utiliserons moins de voiture !* » Et pourtant, comme disait Monsieur DEWORME, certains villages ne sont pas encore desservis par les bus. Les habitants des villages devront se déplacer vers les commerces du piétonnier. Papy et mamie viendront aussi voir les petits-enfants dans les appartements du piétonnier. Je ne sais pas si vous avez regardé France 2 hier, il y avait justement une émission sur l'utilisation des parkings à Paris en cette période de Covid. Vous me direz aussi « *Demain le commerce sera un commerce électronique.* » Je vous dirais comme la société Indigo, il propose même des niveaux de parking pour des centres de calculs, comme il y en a dans le sud de la France.

Je vais vous dire que je ne sais pas comment vous vivrons demain, et si le monde aura finalement tant changé que cela, du moins dans nos habitudes. Je peux vous dire que le centre-ville d'Arlon, pour reprendre les propos de Monsieur BALON, a déjà au moins 20 ans de retard par rapport aux villes voisines. Le MRMC est monté dans la majorité pour garder une vision sur 10-15 ans, et le projet proposé à la flexibilité nécessaire pour répondre aux défis des prochaines années. Nous travaillons actuellement à ramener des habitants dans le centre-ville, avec l'urbanisme et la Commission de rénovation urbaine, au sein de laquelle tous les partis sont présents. Il faudra donc des parkings, et remettre le projet à ce stade est non seulement suicidaire pour les commerces, mais aussi pour le chef-lieu.

Monsieur MITRI – Concernant le sondage, j'ai fait l'exercice de répondre. Ce qui m'a ennuyé à la fin,

c'est que lorsque j'ai vu les résultats le taux de participation était faible. Malgré que l'on puisse avoir des méthodes statistiques par extrapolation et par mesure d'erreurs, il faut avoir le courage de dire que ce taux de participation doit nous inciter à faire peut-être d'autres sondages ou utiliser d'autres moyens pour avoir plus, afin d'inviter une population à choisir pour ou contre. Avec un taux de participation de moins de 4 %, c'est quand même très faible.

Un autre point est que je trouve l'attitude de Monsieur TRIFFAUX assez pathétique par rapport à l'espace devant l'Hôtel de Ville. La direction de l'école qu'il a dirigée et les parents qui viennent à l'école ont actuellement un espace de vie et pour circuler.

La 3^{ème} chose est que le projet de l'Espace Léopold a été étudié par le PCM comme alternative à la promotion de la mobilité douce et de l'arrivée des piétons car, comme beaucoup l'ont dit, il faut mettre les voitures quelque part. On ne peut pas avoir actuellement une réflexion binaire sur soit oui soit non. Ce n'est pas possible, nous ne sommes pas dans des solutions mathématiques, mais plutôt dans la gestion d'un espace public, d'une cité où ils peuvent être pris en considération. C'est un avis caléidoscopique de cette population qui est très diverse, et il faut que le Collège, qui gère cette commune, prenne en considération que ce qui est bon pour un groupe peut ne pas l'être pour un autre. Le Collège a donc pris en considération l'avis de la population. C'était clair lors des élections et nous l'avions dit. Pour ne pas rester dans le passé, j'invite tous les groupes, et surtout ECOLO+ et Pour vous, à venir et à participer activement à l'élaboration avec le Collège lorsque l'on fera les projets actuellement à l'étude, que ce soit la Plaine des Manœuvres, le parc de l'Hydrion, le parc des Moulins et d'autres dans les villages et en ville. Venez d'une manière prospective, et pas la veille d'un marché pour arrêter un projet car ça sera trop tard, le projet avancera.

Monsieur GIGI – Concernant le sondage je reprendrai les paroles de M. LAQLII au début du Conseil, je cite « *Les réseaux sociaux n'informent pas les gens. Vous défendez un sondage basé sur les réseaux sociaux...* » C'est légèrement contradictoire, bref. Nous vivons actuellement une pandémie qui empêche le rassemblement des foules, et la place Léopold a toujours été l'endroit rassemblant le plus de ces événements en ville. Je me suis penché sur les agendas 'Arlon bouge', diffusés par l'asbl Centre-Ville. Rappelez-vous, un an avant le Coronavirus – j'avoue que ça m'a fait un petit pincement au cœur – il y avait le marché de Noël, la Libération, la patinoire, le Maitrank, la Journée du Souvenir, la Ferme en ville, etc. Figurez-vous que j'arrive sur une année où la place Léopold a été occupée 111 jours, soit quasiment 1 jour sur 3. Je n'ai pris aucune activité qui soit actuellement dans la cour de l'Office du Tourisme, comme les Musical'été, ou sur la Plaine des Manœuvres, comme le weekend gallo-romain. L'aménagement de la place Léopold ne doit pas empêcher les activités des autres espaces de la Ville. Je n'ai pas repris dans le calcul les activités exceptionnelles où la place Léopold était la vitrine de la ville pour les médias, par exemple le Printemps grandeur nature ou le Village RTL. Ces activités sont actuellement difficilement accessibles aux personnes en chaise roulante ou aux parents en poussette. Il faut aussi se rendre compte que la majorité des personnes qui participent à ces activités viennent en voiture.

Je suis convaincu que la meilleure place pour ces voitures est en dessous de la place. C'est clair que la période de travaux ne va être ni évidente, ni agréable pour les commerçants, les riverains, les étudiants aussi et les parents. Mais ce projet répondra à un problème de mobilité pour les PMR, donnera une belle vitrine à notre commune, facilitera l'organisation des événements qui nous manquent tant durant cette pandémie. Je pense sincèrement que nous avons besoin d'une belle et grande esplanade digne de ce nom à Arlon.

Monsieur TRIFFAUX – Je voudrais d'abord répondre à Monsieur MITRI pour lui dire à propos de l'école communale du Centre, dont j'ai eu effectivement le plaisir de m'occuper, qu'elle bénéficiait d'un Kiss & Ride par le passé, et où les enfants étaient sécurisés quand on les déposait. Il y avait également une plaine de jeux pour les enfants de la crèche, qui était à l'avant. C'était me semble-t-il bien plus beau avant, mais c'est une question de goût, nous n'allons pas revenir là-dessus. Je remarque

aussi que vous avez dû faire enlever des plantations récemment qui étaient dangereuses pour les enfants à cet endroit.

À Monsieur WALTZING, qui fait de l'histoire maintenant, je voulais lui dire qu'il confond le principe et le projet. Je sais qu'à une époque où tout est un peu simpliste, blanc ou noir, où il n'y a plus beaucoup de place pour la nuance et la réflexion, où on colle des étiquettes sur les gens, et où on discrédite éventuellement ses adversaires politiques avant même de commencer. C'est vrai que ma position est une position un peu compliquée et difficile à expliquer, mais je vais prendre 2 secondes pour vous expliquer la différence entre le principe et le projet. Je pense que n'importe qui, avec un peu de cervelle, peut comprendre que le principe d'un parking pourrait premièrement porter préjudice à la place Léopold et ne doit pas la dégrader ; il ne doit pas coûter plus de 8 millions d'euros, qui est le montant sur lequel nous nous sommes mis d'accord entre nous, et qui doit maintenir un vrai parc. Voilà le principe. Ce n'est pas parce l'architecte rentre un projet que l'on va être d'accord et qu'on va le réaliser. Si vous commandez une maison à votre architecte, qu'il vient vous proposer quelque chose qui ne vous convient pas du tout, que vous ne trouvez pas beau, qui va vous poser des problèmes au niveau environnemental, qui va coûter beaucoup plus cher que ce que vous avez prévu, etc. vous lui faites revoir votre copie ou vous ne le faites pas ! Vous savez bien que par le passé nous avons parfois commandé des projets de parking, notamment sur la place des Chasseurs Ardennais où un bureau d'architectes, qui était le bureau Greisch de Liège, a rentré un très beau projet, mais que nous n'avons pas réalisé parce que nous estimions que c'était trop cher. C'est ce qu'il se passe ici. Je combats depuis juillet 2019, lorsque Monsieur le Bourgmestre est venu nous présenter l'avant-projet pour la 1^{ère} fois ; que j'ai découvert les grosses tuyauteries en métal qui vont déboucher sur la place Léopold ; que j'ai découvert ce qu'il allait rester du parc, etc. j'ai dit « non, ça ne va pas. » Je combats le projet, il ne me convient pas ! j'espère que vous comprendrez la différence entre le principe sur lequel on était d'accord, et le projet aujourd'hui que je combats.

Madame NEUBERG – Monsieur WALTZING, je vais juste terminer sur le point de Monsieur TRIFFAUX parce que c'est assez drôle. Un article de la Meuse du 2 juin 2018 dit à propos de la présentation des candidats de votre liste « *Les responsables de la liste sont tenus à réagir sur les différents projets lancés récemment par la Ville d'Arlon, dont celui de l'aménagement de la place Léopold. Nous regrettons que ce genre d'initiatives arrive quelques mois avant les élections au stade d'avant-projet, afin que ceux-ci deviennent des enjeux électoraux.* » J'ai du mal à croire maintenant que vous étiez déjà pour le projet à l'époque.

Monsieur MAGNUS – Franchement Monsieur TRIFFAUX, vous me faites rire. Vous parlez de juillet 2019, mais c'est quand même vous qui avez dit « *Il faut sérieusement envisager une formule qui permette d'augmenter les emplacements de parkings (...) Un parking souterrain, qu'il fasse 2, 3 ou même 4 niveaux, tant qu'on peut, il faut le faire !* » C'est bien vous qui aviez dit ça, non ?

Monsieur TRIFFAUX - C'était une interpellation que je vous faisais. À partir du moment où vous envisagez de supprimer 200 places de parking dans le centre-ville, dans le quartier de Saint-Donat, sur le mini-ring, etc. Quand le parking souterrain sera réalisé, il n'y aura effectivement pas plus d'emplacements qu'il n'y en a aujourd'hui. Tout cela pour ça. Je vous avais dit effectivement, Monsieur le Bourgmestre, si vous voulez être logique avec vous-même et que vous voulez vraiment augmenter le parking à Arlon, c'est effectivement un 3^{ème} ou un 4^{ème} niveau qu'il faut envisager. Oui je vous ai dit cela parce que je vous interpellais sur ce que vous aviez annoncé dans les colonnes de l'Avenir du Luxembourg, avec Monsieur MITRI, avec la possibilité de piétonniser tout le quartier de Saint-Donat et d'en bannir les voitures.

Monsieur MAGNUS - On ne veut pas piétonniser le vieux quartier. Est-ce que c'est pour cela que vous avez changé d'avis ?

Monsieur TRIFFAUX - Je n'ai pas changé d'avis. C'est un argument parmi les autres. Arrêtez de me

discréditer, Monsieur le Bourgmestre, vous faites du populisme !

Monsieur KERGER – Il me faut quand même intervenir suite à l'intervention de Monsieur TRIFFAUX, qui parle toujours de juillet 2019. J'invite tout un chacun à aller lire les PV de la réunion du Conseil communal du 27 août 2019. C'est la présentation du projet en séance du Conseil communal, et je lis dans le PV que Monsieur TRIFFAUX, en parlant du grillage à la rue Netzer, dit qu'il faudrait quand même essayer de prendre quelque chose de bien, si on pouvait s'orienter vers une grille en fer forgé. Tiens, Monsieur TRIFFAUX s'intéresse d'embellir cette place. Ensuite, Monsieur TRIFFAUX lui-même dit « *C'est un beau projet. Il y a pour moi un élément qui est vraiment moche, ce sont les édicules. (...) Notre groupe continue à penser que globalement c'est un beau projet qui va contribuer à la redynamisation du centre-ville.* » Ici nous parlons du projet, Monsieur TRIFFAUX. Nous sommes beaucoup plus loin que l'avant-projet.

Monsieur TRIFFAUX - L'avant-projet a été voté le 25 août dernier, c'est donc encore dans l'avant-projet. Il n'y avait pas de projet avant le 25 août dernier. De plus, nous avons découvert cela petit à petit et nous avons eu le prix seulement au mois d'août de l'année passée.

Monsieur KERGER - Au point 1 de l'ordre du jour « *Présentation du projet de l'Espace Léopold* », le 27 août 2019. Je vais continuer sur des choses plus positives et voir un peu dans un cadre plus global. Nous avons beaucoup parlé expert ici ce soir, et je crois que cette majorité, avec l'aide de la majorité précédente, a entrepris de grands travaux, des plans - de mobilité, de développement commercial, etc. – avec des experts de haut niveau. Chacun de ces plans a été voté à l'unanimité, et chaque groupe avait des représentants dans les commissions qui avaient travaillé à ces plans.

Je prends le Schéma de développement commercial où on y lit à la page 61-233 pour être précis « *D'après un sondage effectué par l'association des managements du centre-ville, le nombre de places de stationnement et l'accès automobile sont deux facteurs qui génèrent l'insatisfaction des visiteurs du centre-ville. 62 % et 59 % des répondants trouvent cela comme insatisfaisant.* » Vous voyez donc que pour le visiteur en ville, cela représente un problème. Ce même schéma définit « l'orientation commerciale souhaitée pour l'hypercentre, commerce de proximité et Horeca, commerces de destination et spécialisés. Ce type d'orientation commerciale donnée à l'hypercentre induit automatiquement la nécessité d'un parking proche, comme certains autres intervenants l'ont dit pour les voitures. Comme le dit le plan, des aménagements de convivialité sont textuellement énoncés dans le plan de développement commercial. *« Les aménagements prévus seront là pour répondre à ces critères ; le parc, le parking souterrain et les aménagements en surface répondront à ces attentes. »* Voici pour mon commentaire.

Au point de vue du Plan communal de mobilité, je crois que nous n'avons pas à rougir. Monsieur MITRI travaille vraiment à la mobilité douce, et je crois qu'il est quand même un exemple de développement de cette mobilité douce. Là encore Monsieur TACHERON, que nous avons tous écouté, que ce soit au Palais de Justice ou à l'Hôtel de Ville, a dit explicitement « Le parking de la place Léopold fait partie intégrante du Plan de mobilité. Face aux adaptations prévues pour la mobilité douce, qui auront des incidences sur le stationnement, il faut des mesures d'accompagnement, notamment la valorisation des importants parkings en ouvrage ou en poche, dont le parking sous la place Léopold. Je vois donc que dans le cadre de ces plans, qui sont à une échelle macroscopique pour le futur, je pense que les aménagements que nous proposons dans le parc et sur la place Léopold s'inscrivent bien dans la continuité.

Madame FROGNET – Je voudrais parler du plan de relance parce que vous avez l'air tous tracassé par l'état des commerces à Arlon, et c'est une excellente chose. En effet les commerces sont particulièrement inquiets. D'une part ils souffrent, la situation pour certains est catastrophique ; d'autre part, puisque je me suis retrouvée membre de la commission Plan de relance, depuis 1 semaine j'ai eu l'intelligence d'aller visiter certains commerces pour aller leur demander comment ça allait, s'ils avaient

des idées ou des besoins par rapport à ce plan de relance. Contrairement à ce que vous avez dit au début de ce Conseil communal, je ne suis pas aller les influencer sur le fait qu'ils devraient s'opposer au parking. Simplement je suis allée les voir – je peux reprendre les conversations écrites que j'ai eues avec eux qui ne parlaient jamais de ce parking - pour simplement savoir comment la ville peut les aider avec ce plan de relance. Je ne sais pas si vous vous rendez compte à quel point le monde a changé et la situation dans laquelle sont les commerçants. Je suis allée voir une dizaine de commerçants de l'hypercentre, c'est vrai que ce n'est pas représentatif de toute la ville. J'essaie de travailler aussi sur rendez-vous mais je n'avais pas forcément le temps de faire le tour du monde. Cependant, partout où je suis allée, la première chose qu'ils m'ont dite dans les idées pour relancer, c'est le moratoire, voire l'arrêt du parking. Ils sont persuadés que si les travaux de ce parking ont lieu, vous n'allez nullement les aider. Vous allez juste les enfoncer, voire les achever.

Quand je suis venue à la réunion Plan de relance, j'ai essayé de vous signifier le résultat de ma mini-enquête, que vous pourrez critiquer qualitativement évidemment comme vous ne vous êtes pas gênés pour le faire pour l'OBSE. Ce qui est certain, c'est que lorsque j'ai essayé de vous dire qu'une des solutions majeures pour aider les commerçants était l'arrêt ou le moratoire sur le parking, vous m'avez strictement coupé la parole. Je vais pour le coup porter la parole d'un citoyen commerçant qui depuis des dizaines d'années travaille sur Arlon : *« Voici mes ressentis sur notre ville et sur le projet Parking souterrain : en tant que commerçant, aucune aide financière suite à la pandémie. Nous avons investi avec panneaux de contact et gel désinfectant pour les clients et le personnel. Les décisions nationales nous ont privés de mariage, communion, fête de famille. La pandémie nous montre l'absence de clientèle et les places de parking vides. Habitants, clients et commerçants souhaitent un investissement important pour l'état des voiries et des trottoirs, une meilleure sécurité routière, le respect des mesures Covid, respect de la personne sur la voie publique, etc. Alors que nous souhaitons tous des centres-villes sans voiture, des zones 30 non respectées, des zones de convivialité et des aires de jeux pour enfants, jeunes et aînés, des places occupées par l'Horeca, une gestion saine du déplacement, parkings extérieurs, circuit urbain régulier et gratuit – je fais une parenthèse par rapport à la Commission de mobilité, où le Monsieur du TEC nous a bien parlé du service urbain qu'il envisageait de proposer, et qui était génial – un chef-lieu de province avec un vrai hall commercial moderne, accueillant et attractif pour les sociétés, un partage avec nos écoles secondaires et supérieures lors d'investissements techniques et parking à vélo, accessibilité des personnes à mobilité réduite des bâtiments publics et trottoirs. Nous, habitants d'Arlon, commerçants et clients en grande majorité, ne sommes pas consultés ni écoutés. L'ACIA ne représente pas le monde commercial de la ville d'Arlon et il est faux de dire que les commerçants soutiennent le projet. Jamais nous n'avons été informés de réunions ou de consultations, si ce n'est une réunion au Palais où nous pouvions être informés. Mais aucune question ou information complémentaire à la demande du Bourgmestre. Quittez les lieux sans commentaire. La loi de la démocratie bafouée. Alors pour moi, deux solutions : soit le pouvoir est contre le peuple, soit le peuple se manifeste. Non à la dictature. Arlon est riche de son passé, regorge de valeurs, il est facile d'accueillir des touristes d'un jour. Notre devoir est d'être innovateur et d'avoir une gestion saine de notre ville, chef-lieu de province. Stop à des dépenses imbéciles. »* Ceci n'est pas le texte d'un zadiste.

Monsieur MAGNUS - C'est le texte d'Yvan le fleuriste, et je suis content que ses affaires marchent fort bien puisqu'il m'avait dit dernièrement, lorsque je suis allé acheter des fleurs chez lui, qu'il lui faudrait peut-être même engager du monde tellement il avait du mal à faire face à la demande ce jour-là. Je vais vous lire un sms que j'ai reçu d'un autre commerçant : *« Bonjour Vincent, bon courage pour le Conseil d'aujourd'hui. Tu as tout notre soutien et celui de beaucoup d'autres personnes et commerçants, malgré ce qu'ils peuvent prétendre. Bonne journée. »* Merci à lui et s'il nous écoute, il se reconnaîtra.

Monsieur LAQLII – J'aimerais donner un petit conseil à mon ami Raphaël GIGI de ne pas se baser sur les informations des réseaux sociaux. Les réseaux sociaux n'informent pas les gens. Par contre pour avoir une plus-value au niveau accès aux gens, c'est possible. J'aimerais bien relever un petit problème : on est toujours au premier point de l'ordre du jour, qui est la discussion de travail de l'OBSE. Je

n'accepte pas qu'on retire le droit de parole à l'OBSE et que l'on critique leur travail. Je trouve qu'il y a quelque chose d'anormal. On peut discuter de leur travail mais pourquoi leur interdire de défendre au moins leur façon de voir les choses. C'est facile de faire sortir quelqu'un de la salle et de critiquer ensuite son travail. Par contre, pour l'instant, c'est le seul travail statistique que l'on ait. On avait demandé une consultation populaire, on avait collecté des signatures. Je me souviens très bien que les membres du MR ont fait le travail avec nous pour demander une consultation populaire, et la majorité a refusé cette consultation populaire. On vient maintenant de refuser le travail, le seul travail, les seules données que l'on ait. Pourquoi ne pas faire une consultation populaire pour ce parking, mettant le projet dans le congélateur en attendant un moratoire ? Vous allez voir la vraie opinion du citoyen arlonais.

Monsieur MAGNUS - Arrêtez de vouloir un moratoire ! Vous me garantissez que je pourrai continuer à avoir mes subsides ? il y a 5,7 millions ! Chez ECOLO vous avez vraiment l'air de vous en foutre de l'argent, et j'espère vraiment que vous ne serez jamais au pouvoir.

Monsieur LAQLII - Je préfère perdre 5 millions que 15 millions !

Monsieur MAGNUS - Vous n'arrêtez pas de me dire que nous n'aurons pas tous les subsides parce qu'on n'aura pas fini en 2023, et maintenant vous êtes tous en train de me demander d'arrêter ou de faire un moratoire... Vous ne pouvez pas vouloir les deux ! Vous êtes ici dans la contradiction perpétuelle.

Monsieur GAUDRON – C'est quand même comique de critiquer qu'il n'y a que 3,8 % de répondants au sondage de l'OBSE alors que la plupart des sondages qui se font partout, à n'importe quel échelon, ont un taux représentatif et ont souvent des sondés à hauteur de 1 %. Cet argument est totalement fallacieux, et comme Monsieur LAQLII l'a bien dit, même si vous trouvez que les chiffres de l'OBSE ne sont pas bons, ce sont les meilleurs parce que ce sont les seuls que l'on ait. On est dans une situation où actuellement oui, ce sont les meilleurs chiffres que l'on ait, c'est que 70 % de la population est contre ce projet, et 78 % des commerçants du centre-ville sont contre ce projet. Amenez-nous de meilleurs chiffres s'il y en a des meilleurs, mais vous n'oserez pas parce que vous savez très bien que la population est contre ce projet. Vous avez tellement d'orgueil que vous voulez avancer sur ce projet, et c'est ce qui est malheureux. Vous parlez d'argent, mais ici ce n'est pas une question d'argent, c'est la question de la vie, de la santé psychologique, des vies de famille, des vies économiques de tous nos commerçants du centre-ville qui vont avoir dur dans les prochaines années à cause de vous. Comment pourrez-vous vous regarder dans le miroir quand il y aura toutes ces faillites dans le centre-ville, avec 78 % des commerçants qui vous disent 'non' ou 'stop' ou 'peut-être qu'avant j'aurais pu trouver intéressant d'avoir un parking souterrain, mais aujourd'hui avec le Covid, je vais devoir mettre la clé sous la porte'. C'est inacceptable !

Pour répondre à Monsieur WALTZING, il nous dit qu'il y a eu les élections de 2018 et que l'on doit regarder dans les programmes. J'invite Monsieur WALTZING à reprendre le programme d'Arlon 2030 et qu'il me dise à quelle page du programme se trouve le projet du parking souterrain.

Monsieur WALTZING - C'est sur le site Internet Arlon 2030, à la 2^{ème} page je dirais.

Monsieur GAUDRON - Au-delà de ça vous évoquez le 14 octobre 2018, mais le projet n'était pas encore connu à cette date-là puisqu'il a été présenté en décembre ou janvier, dans la foulée, au Palais. Les citoyens arlonais n'ont pas pu se prononcer à ce moment-là, en connaissance de cause sur ce projet, car il n'y avait pas le Covid, et encore moins sur le cout. On n'a encore pas de chiffre définitif aujourd'hui. C'est juste qu'à une époque le Collège nous disait que ce serait 6 millions d'euros ; Monsieur TRIFFAUX a dit qu'on allait jusque maximum 8 millions ; ECOLO vous disait qu'il voyait cela entre 8 et 12 millions d'euros. Je vois encore Monsieur MAGNUS nous dire à l'époque « *Mais Monsieur GAUDRON, si c'est ce prix-là, on ne le fera pas.* » Et aujourd'hui à combien serons-nous ? Au moins 15 millions selon les estimations des architectes, 16 millions si on prend les prix les plus bas

qui ont été remis dans les offres. Où allez-vous vous arrêter dans cette gabegie financière ? Vous voudriez après nous donner des leçons de bonne gestion ? C'est vraiment grotesque. Si vous savez mieux que les commerçants ce qui est bon pour eux, allez-y, tuez-les !

Monsieur MAGNUS - Vous me demandez comment je vais me regarder dans la glace ? En allant soutenir les commerçants, en allant acheter chez eux, en les écoutant, et en relisant le SMS que je viens de vous lire. Quant à l'OBSE, on n'a rien contre eux. S'ils veulent introduire une interpellation citoyenne, ils peuvent encore le faire. Le CoDT permet aux citoyens de s'exprimer, il y a des articles pour cela qui sont prévus ; ils l'ont déjà fait deux fois donc ils savent très bien. Quant aux commerçants, on peut comprendre que les travaux dérangent ; quand on a refait la grand-rue, vous croyez que c'était amusant pour les commerçants d'avoir des gens qui venaient avec des pieds sales dans leur commerce à cause des travaux ? Non. Est-ce qu'aujourd'hui ils sont contents que ça soit refait ? Oui. Demain ils seront contents quand ils auront l'ensemble de l'Espace Léopold qui sera refait, mais il est évident qu'il faut passer par des travaux et démarrer le plus rapidement possible.

Monsieur GAUDRON - Quand on n'avait ni le prix du chantier, ni le projet définitif, le Collège nous disait qu'il était trop tôt pour venir avec une consultation populaire ; maintenant qu'on a depuis seulement quelques semaines l'ensemble des éléments pour décider, c'est apparemment trop tard... Il y a quelque chose qui ne tient pas la route dans votre raisonnement

Monsieur KARENZO – Au-delà du contenu du débat, et des arguments pour et contre ce parking, je pense que plusieurs membres de mon groupe ont déjà donné des arguments en faveur, et je suis d'accord avec ce qui est partagé. J'aimerais faire une remarque sur la tournure du débat et des messages que certains veulent faire passer. Quand j'entends ici certaines personnes, on dirait qu'il y a deux catégories dans ce Conseil communal : les gentils qui sont l'opposition, et les méchants qui sont la majorité. On se croirait presque dans un sketch des Inconnus. Pour moi c'est trop simpliste et ce Conseil communal mérite mieux. On est 29 Conseillers et je pense que personne ne veut du mal à sa ville. Je ne crois pas que quelqu'un se soit présenté aux élections un jour et ait dit « *Je vais me présenter, et si je suis élu je donnerais de mon temps pour pourrir la vie des Arlonais.* » On peut ne pas être d'accord, et c'est très bien pour les débats, mais il faut vraiment arrêter de diaboliser la partie adverse, que ce soit ici ou ailleurs, comme sur les réseaux sociaux.

Madame LECOMTE – C'est vrai que lorsque je vois la tournure des débats, je sens quand même un peu les propos de Madame NEUBERG comme une attaque politicienne, et je crois que la vérité a quand même ses droits, mais il faut la dire. Quand on vient nous dire que le MR a osé un virage à 180 °, alors qu'on a entendu ce que Madame NEUBERG pensait du projet de la place Léopold et du parking, je crois quand même qu'il faut oser. Comme le dit Monsieur TRIFFAUX, tout un chacun ayant un peu de cervelle comprendra bien la différence entre le questionnement que ce projet suscitait lors des débats électoraux, et le fait d'y être opposé purement et simplement. Je pense que c'est important. Il est également important de dire qu'en politique, la loyauté n'est pas une option, mais un devoir.

Madame NEUBERG – Je n'ai fait que rapporter un article de presse. Si vous remettez en cause les propos des journalistes et/ou les PV des anciens Conseil communaux, c'est votre droit, mais c'est un peu dommage dans la position que vous occupez aujourd'hui au Collège.

Madame LECOMTE - Je vous inviterai à relire non seulement les PV des Conseils communaux, mais aussi à revoir le débat sur TV Lux où nous avons longuement débattus sur le parking souterrain. Je vous le redis, la vérité a ses droits, et c'est pour ça que je me permets d'intervenir.

Madame GOFFINET – Je pense que l'on peut faire 10 fois le même Conseil communal, on est ici dans un débat d'idées, avec des visions totalement différentes. Je ne suis pas de celle qui a envie de monter les uns contre les autres. Depuis le début de ce Conseil j'ai beaucoup écouté et je trouve que l'on revient chaque fois avec les mêmes arguments. On arrivera jamais à réconcilier les visions des uns

et des autres. Monsieur GAUDRON a présenté les résultats qui dénotent, suivant le sondage qui a été fait, une majorité de personnes qui seraient contre, avec également une majorité de personnes qui seraient favorables à la suppression de places de parking, pour que ce soit une place dénuée de voitures. Je pense que le Collège s'appuie sur des éléments objectifs. Monsieur MITRI a fait état du PCM, mais également Monsieur KERGER avec le Schéma de développement commercial, sur lequel je voudrais revenir quelques instants puisqu'on parle ici beaucoup des commerçants. Il y a les commerçants mais aussi les chalands – ceux qui viennent dans les commerces. Si vous reprenez le Schéma de développement commercial qui est soumis à enquête, et dont les données sont récentes puisque le rapport date de novembre 2020. L'enjeu 23 parle d'insatisfaction globale des consommateurs malgré un sentiment de sécurité, de propreté et de convivialité. Dans cet enjeu l'enquête démontre que les clients sont insatisfaits majoritairement par l'offre commerciale, mais aussi par l'accès automobile. Il est intéressant d'analyser le détail au niveau de la partie automobile puisque les données montrent que l'offre commerciale possède un taux d'insatisfaction de 76 % pour le coût du stationnement, et de 62 % sur le nombre de places de stationnement et les gens se plaignent de l'accès de l'automobile en ville. On voit donc également dans le SDC, tout comme dans le PCM, que la problématique du parking touche une grande partie de notre population, C'est pourquoi je continue à soutenir le projet de développement d'un parking qui permet d'allier et de répondre à ces besoins de mobilité, mais qui permet d'avoir aussi une convivialité en centre-ville. Ces enquêtes ont été menées précédemment par l'asbl Centre-Ville, et cette préoccupation de parking n'est pas nouvelle. Maintenant nous avons l'occasion d'y répondre. On peut aussi s'appuyer sur l'enjeu n°36 qui est soulevé dans ce Schéma et qui évoque le parking en centre-ville, proche des commerces. Il cite qu'au travers de ce parking on peut répondre à cette attente. On pourrait discuter des heures et refaire encore des points spéciaux sur le parking, je répète qu'on n'arrivera pas à réconcilier les points de vue. Néanmoins je pense que les différents documents et analyses qui ont été faits par le Collège sont des outils pour aussi appuyer le fait que l'on doit développer ce parking. Ça n'empêche qu'il faut être au côté des commerçants, des personnes qui vont être en contact direct avec ces travaux, et il y a donc différentes pistes sur lesquelles il faut travailler à mettre en place et à améliorer me semble-t-il la communication autour de ce parking.

Monsieur MAGNUS - J'avais d'ailleurs proposé à l'ACIA d'avoir un représentant chaque semaine lors des réunions de chantier, de manière à ce qu'il puisse faire passer auprès du monde commercial les décisions et non-décisions qui sont prises, pour être bien au courant et avoir une bonne communication.

Monsieur KIAME – Je voulais juste revenir au niveau du quartier Saint-Donat, où les habitants souhaitent eux-mêmes que ce quartier-là soit piéton et vide de voitures. À mon étonnement, moi qui travaille dans le quartier Saint-Donat, je pensais le contraire, et vu que la majorité de la population du quartier Saint-Donat souhaite cela, je me soumetts à la volonté de la population de ce quartier.

Deuxième chose, tout travail qui est fait demande du temps, de la souffrance, mais ce que l'on regarde souvent c'est le résultat final. Par exemple je veux construire ma maison, je dois démolir la mienne pour en faire une nouvelle. Je dois donc souffrir 2 – 2,5 ans. Mais lorsque le résultat final est là, ma famille et moi serons contents. Nous avons refait la rue du Bourg à Autelbas, où la rue était fermée pendant environ 1,5 an. Qui de nous connaissant des personnes à Autelbas n'a pas entendu que ça traînait ? Maintenant que la rue du Bourg est super belle, j'aimerais bien questionner les mêmes personnes qui rouspétaient, pour qu'ils disent maintenant s'ils sont pour ou contre le projet de la rue du Bourg. Il faut que l'on leur demande maintenant avec un questionnement qui sera plausible.

Concernant le questionnement je n'ai rien contre la méthode ni la statistique, mais la question de départ demandée oriente tout. Demain si je veux que les personnes ne se fassent pas vacciner, je prends un discours pour pousser les personnes à ne pas le faire ; si demain je fais un discours pour pousser les gens à se faire vacciner, ils vont se faire vacciner. Quand je vois dans le questionnaire « *Il y a plein d'escaliers, ça me permet d'éviter les gens* », on ne fait pas une place pour permettre d'éviter les gens mais plutôt pour leur permettre de se réunir, de se voir, de s'aimer. On ne fait pas une place avec des escaliers et des édicules pour empêcher les gens de se voir. Il faut quand même avoir la franchise de

dire que dès le départ, quelqu'un qui est pour le parking, en lisant le questionnaire, ne se retrouve pas dedans.

Monsieur GAUDRON – L'argument de ne pas se reposer dans les escaliers repris dans l'OBSE émane d'une personne de votre parti.

Monsieur MAGNUS - Annoncer cela sans donner de nom est toujours facile.

Monsieur SAINLEZ – J'ai entendu beaucoup de choses par rapport à la peur et à la crainte des commerçants et des riverains, ce qui est assez logique, et tout le monde ici, pour ou contre le projet, peut les entendre. Ce n'est ni évident ni agréable d'avoir un chantier pareil en ville, et je pense que celui qui a dit cela est Monsieur GIGI.

Il y a deux points que je voulais dire par rapport à cela : je pense que la clé du succès d'un chantier de cette ampleur en centre-ville est la réactivité sur les réunions de chantier pour le Bourgmestre et l'Échevin des Travaux – comme ça a déjà été le cas au piétonnier – par rapport à tous les besoins des commerçants au niveau parage, des riverains, etc. et faire une centralisation, une espèce de médiation communale à ce niveau-là, qu'il y ait des personnes de contact facilement identifiables pour tout le monde. Je pense que pendant le chantier il s'agira aussi d'être inventif, mais surtout après. Comme cela a été rappelé nous sommes quand même seuls à bord pour payer ce parking ; la plupart des villes font appel à des promoteurs de parking qui visent des rentabilités assez folles sur la spéculation des parkings. Nous pourrions ici moduler les besoins des commerçants et des riverains par rapport aux demandes qui nous seront faites, et je pense que cela doit être fait dans le meilleur esprit possible.

Une nouvelle chose qui, je pense, est vraie dans ce que l'on a entendu des critiques à ce sujet, c'est que l'on n'est pas assez pédagogiques et didactiques sur ce projet. Une manière d'expliquer ce qu'il va se passer pendant le chantier. Dans des chantiers d'envergure comme ceci, les entrepreneurs ont des écrans de projection de sécurité – qui sont parfois LED – et ce serait une bonne idée de pouvoir projeter en fin de journée les réalisations sur le chantier, à la surface et en dessous parce qu'une fois que la dalle sera coulée en surface, nous continuerons à travailler en dessous. Je pense que ce serait intéressant pour un tas de gens du centre-ville, et pour les curieux aussi, de savoir ce qu'il se passe au niveau des fouilles, comment se passe le phasage du chantier, etc. et je pense que cette visualisation est déjà importante à penser aujourd'hui.

Une petite suggestion en plus : il est important d'expliquer et de vulgariser les étapes d'un chantier de ce type, qui est majeur en ingénierie, en stabilité, techniques spéciales, etc. Il y a beaucoup de choses sous-tendues en la matière. Je rappelle également que nous avons la chance d'avoir une école d'ingénieurs industriels en construction à Arlon, ce serait donc bien de pouvoir les mêler quelque part à des travaux de vulgarisation, de fin d'études, etc. s'ils en ont la volonté. Je pense que c'est une expérience qui peut être intéressante pour cette école, et d'autres écoles intéressées par les chantiers de génies civiles.

2. Travaux de l'Espace Léopold : présentation des offres reçues pour la réalisation des travaux

Monsieur MAGNUS – Il est vrai que nous avons reçu les auteurs de projet le 16 mars et qu'ils ont environ 1 mois pour nous envoyer les différents rapports d'attribution. Nous avons ouvert les enveloppes – cela se fait maintenant de manière électronique – avec Messieurs KERGER et GAUDRON, et ces informations ont évidemment été transmises au Collège. Le résultat de cette ouverture des offres - je ne peux parler que de ça aujourd'hui - est une augmentation de moins de 10 % par rapport aux chiffres donnés par l'architecte, qui ont été présentés au Conseil communal. C'est vrai que le Covid est un petit peu passé par là parce que nous avons quand même une augmentation qui est de moins de 10 %, donc nous estimons que cette augmentation est acceptable et que nous attribuerons si le rapport d'attribution final reste dans cette fourchette. On dit ou on entend souvent que c'est attribué

ou pas. Je viens de vous dire que nous attribuerions si on reste dans cette fourchette, suite à l'attribution du rapport d'attribution.

Pourquoi entend-t-on dire de temps en temps que c'est attribué ? Je vais simplement revenir un peu en arrière : le 26 mai 2020 nous avons un point au Conseil communal qui s'intitulait « *Travaux de pré-terrassement de la zone de fouilles n°1 et pose de micropieux dans le cadre du réaménagement de l'espace Léopold – approbation des conditions et du mode de passation du marché.* » Ca a été voté au Conseil communal, majorité contre opposition, le 26 mai 2020. Il y a eu l'approbation de l'attribution le 16 novembre 2020 par le Collège, et nous attendions un accord du SPW, de la Région wallonne, pour nous dire « Ok, vous pouvez y aller. » C'est ce que nous avons reçu le 23 mars. Le signataire de la lettre nous disait « *J'ai l'honneur de marquer mon accord sur l'attribution du marché des travaux de pré-terrassement de la zone de fouilles n°1 et pose de micropieux dans le cadre du réaménagement de l'espace Léopold, à l'entreprise Socogetra qui a remis l'offre la plus intéressante, pour un montant de 388.000 €. Vous pouvez donc le mettre dans la convention de réaffectation.* » Dans la foulée nous avons donc notifié l'attribution à la société Socogetra. Tout cela doit maintenant se faire dans des délais qui sont repris à l'article 76, §2 de l'Arrêté royal du 14 janvier 2013, c'est-à-dire qu'étant donné que nous sommes dans une classe 5, entre le 15^{ème} et le 60^{ème} jour suivant la conclusion du marché. Nous devons maintenant encore rencontrer, avec l'auteur de projet et Idelux, la société Socogetra pour fixer la date du début des travaux, mais c'est imminent. Les travaux sur la place Léopold, à ce niveau là – uniquement devant la poste et l'Ecu de Bourgogne – ne sont pas sur l'ensemble de l'espace Léopold ; on prendra probablement 8 places et nous commencerons fin avril ou début mai. Il est évident que si nous ouvrons, ce n'est pas pour refermer après ; ce sera pour continuer dans la foulée. Ce sont donc les offres que nous avons ouvertes ensemble, et je vous ai donné la marge qu'il y avait par rapport à ce qui a été décidé préalablement.

Monsieur GAUDRON – Je voulais attirer votre attention sur différents éléments, notamment sur la notion de la théorie de l'acte détachable. En quelques mots cela veut dire que lorsqu'on attribue un marché, il se dégage en parallèle de cet acte administratif une relation contractuelle avec l'entreprise qui a remporté ce marché. Même si demain, suite à cela, vous enlevez la décision administrative d'attribution, ce contrat existe toujours, donc il faudra que le Collège soit très prudent lors de cette phase d'attribution. On ne pourra pas se permettre, comme pour la phase de réalisation du cahier des charges, de repasser 3-4 fois en Conseil communal pour le revoir parce qu'il y avait des remarques, entre autres de l'Europe notamment ; l'Europe va regarder de près ici l'attribution par rapport aux critères qui sont prévus dans le marché.

J'avais donc divers questions et de points d'attention par rapport à cela :

Avez-vous écarté certaines offres dans le cadre de l'analyse qualitative des offres ? Si j'ai bien compris, elle n'a pas encore eu lieu.

Avez-vous constaté des prix anormalement bas dans le sens de la législation dans les différentes offres reçues ?

Ne craignez-vous pas des dépassements importants vu le nombre de postes dans le marché où vous avez décidé de passer par des quantités présumées, et non des quantités forfaitaires, ce qui permettrait de garantir qu'il y ait moins de dépassements ?

Je cite un extrait du formulaire d'offres, celui que vous avez proposé aux candidats et qui devait être signé par les candidats pour remettre offre : « *Je joins à mon offre les documents suivants : la liste des sous-traitants et les DUME respectifs des sous-traitants.* » C'était une obligation qui était demandée aux personnes qui remettaient offre. Qu'allez-vous faire si des offres ne sont pas dans cette situation-là ? Des offres seront-elles écartées si ce n'est pas le cas ?

Certains soumissionnaires mentionnent dans les sous-traitants toute une liste à la volée et y rajoutent d'autres équivalents. Est-ce que ceci répond aux prescriptions que j'ai évoquées juste avant ? Je rappelle qu'il faut la liste complète des sous-traitants et les DUME respectifs de ceux-ci.

Sachant que le formulaire d'offre précise aussi, je cite, « *que les sous-traitants que j'emploierai seront ceux désignés dans les fiches ci-jointes et pour lesquelles j'aurai transmis les documents requis dans le*

cadre de la sélection qualitative. » C'est un élément supplémentaire dont vous devrez tenir compte dans votre attribution.

Dans les demandes d'offres, il était demandé aussi des références de travaux. Je voulais savoir comment seront traités les références réalisées avec d'autres sociétés s'il n'y a pas de précisions sur la répartition entre celles-ci. Certains soumissionnaires disent bien « Voilà, j'ai fait 50 % des travaux » ; une autre société a fait les 50 % restants. Certains ne le précisent pas. On ne sait donc pas estimer quelle est leur part dans les travaux, alors que l'objectif est de voir s'ils sont capables d'assumer des chantiers à plusieurs millions d'euros. Quelle sera votre réaction ? Est-ce que vous allez écarter les offres dans ce cas de figure ?

Il y a également le fait qu'une référence sollicitée est d'avoir réalisé un parking souterrain de 100 places minimum, et c'est bien précisé « sous un espace ouvert ». Dans l'offre n°1, on ne sait pas déterminer si le parking en question est sous l'esplanade - et donc dans ce cas elle serait bien sous un espace ouvert - ou sous le bâtiment juste à côté. Comment allez-vous réagir par rapport à cela ? Dans l'offre n°6 on parle d'un parking semi-enterré - on ne parle donc pas d'un parking souterrain - et sous dalle constructible, donc avec la volonté de réaliser des constructions au-dessus. Nous ne sommes donc pas sous un espace ouvert. Comment allez-vous traiter cette référence ?

Peut-on par ailleurs proposer, comme dans l'offre n°1, une référence qui vient d'une société tiers ? Sous quelles conditions ? Sont-elles remplies dans le cas présent ? Est-ce que cette offre sera écartée pour cette raison-là ?

Le cahier des charges prévoit que les documents sont à remettre en français ou traduits par des traducteurs jurés. Quelles sont les conséquences si ce n'est pas le cas ? Plusieurs offres remettent des documents dans d'autres langues ou qui ne sont pas traduits par traducteur juré. Appliquerez-vous bien le marché par rapport à ces conditions, sans quoi je pense que l'on s'expose à des remarques de l'Europe pour non-respect des conditions du marché ?

Voilà déjà ce qu'il en est de mes questions et je reviendrais une 2^{ème} fois pour mes réflexions.

Monsieur MAGNUS – Je vous remercie beaucoup pour toutes ces remarques qu'on ne manquera pas de transmettre aux auteurs de projet. En ce qui me concerne, je vois que vous avez une très grande compétence en matière d'analyse des offres, je vous en remercie et vous félicite. Je crois que vous vous êtes sans doute fait aider, c'est normal, par un architecte ou autre. Je transmettrai tout cela à nos auteurs de projet. Je suis en tout cas entouré ici, au niveau communal, d'un service de marchés publics tout à fait compétent et dans lequel j'ai une très grande confiance. Nous sommes également entourés par Idelux qui est assistant à maîtres d'ouvrage. J'ai également une grande confiance dans l'analyse juridique et je crois pouvoir dire que les auteurs de projet que nous avons choisis ne sont pas des manches ; il y a parmi eux, ou ils le sont tous, des architectes de renommée nationale ou internationale, qui ont certainement l'habitude de traiter et de répondre à ce genre de problème. Je leur fais donc entièrement confiance. Nous avons un rapport d'attribution à recevoir et nous lirons avec beaucoup d'intérêt ce qu'il comprendra. En tout cas, si je vous écoute, on dirait qu'il n'y a plus de travaux qui se font en Région wallonne, et que l'on doit tout arrêter. Au niveau de la qualité des gens qui ont remis des offres, nous sommes quand même avec les 3 plus grandes sociétés de la Région wallonne. Je ne vais pas vous les citer mais je peux vous dire que ce n'est pas l'entrepreneur du coin qui a répondu, que ce soit pour ce point-là, le poste chauffage, le poste ascenseur, ou pour le poste électricité. Ce sont toutes des sociétés qui ont un certain poids et une certaine capacité de pouvoir attaquer des marchés aussi importants.

Monsieur LAQLI – Avant de poser ma question, j'aimerais lire une partie d'un article que j'ai lu le 18 mai 2016 dans l'Avenir, de Monsieur Christian VAN HERCK qui a écrit « Guerre des chiffres surprenante et à vérifier. Monsieur le Bourgmestre dit « Rassurez-vous, si c'est 10 millions, nous ne le ferons pas. » Monsieur GAUDRON confirme que le coût dépassera 10 millions pour ce chantier. « Mais rassurez-vous, Monsieur GAUDRON, si cela coûte 10 millions, comme vous le prétendez, nous ne le ferons pas. » Voilà une partie de cet article. Maintenant j'aimerais relater une expérience : pour ne pas citer l'entreprise qui a remis la première offre, elle avait proposé un parking souterrain de 12,5 millions. C'était le prix estimé. Au final, le maître d'œuvre a payé 16,3 millions, soit l'équivalent de 30 % de

dépassement du montant de départ. Est-ce que vous avez un plafond ? On sait très bien que pour un chantier pareil, il y a toujours des heures supplémentaires, des avenants, des incertitudes, le temps de retard, etc. Quand j'ai construit ma maison, au départ je suis parti sur base d'un montant, et je suis arrivé à la fin avec 25 % de dépassement. Et ce n'est qu'une maison. Si on part d'un prix X, est-ce que vous avez une borne maximale à ne pas dépasser ?

Monsieur MAGNUS – Je vous ai dit que le Collège marquait son accord dans la mesure où le rapport d'attribution n'était pas supérieur à 10 %. Je vous ai dit que ça se ferait d'après les ouvertures des offres que nous avons eues, et ça sera un peu en dessous des 10 %. C'est comme si je vous avais demandé pour votre maison d'arrêter à un certain moment les travaux alors qu'ils sont en cours parce que vous avez dépassé le montant qui était prévu au devis. Vous m'auriez dit qu'il faut le terminer. Il est donc évident qu'on terminera le travail qui a été commencé, mais nous serons toutes les semaines sur le chantier pour aller vérifier ce qu'il se passe et pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de dépassement. Je ne peux pas vous promettre qu'il n'y en aura pas du tout, mais je peux en tout cas vous dire qu'avec l'Échevin des Travaux Monsieur MITRI, nous serons soit l'un, soit l'autre, soit les deux, sur le chantier pour vérifier que les choses se passent conformément au cahier des charges qui a été accepté par l'ensemble du Conseil communal, de manière à ne pas augmenter les prix. Entre 2016 et aujourd'hui il y a évidemment une évolution que l'on peut comprendre. Nous n'aurons plus ce mur du côté gauche quand nous passons à la rue Netzer ; nous verrons notre parc et de la pelouse. Ce beau projet que nous aurons demain vaut de casser un peu notre tirelire.

Je vous ai déjà dit également la manière dont nous allons financer le projet, pour rassurer tout le monde. Nous arriverons à financer les 10 % que cela coûtera en plus, et ce n'est pas cela qui va remettre le projet en cause, si c'était cela votre question. Un bourgmestre de la Région wallonne m'avait dit « Pourquoi tu ne ferais pas construire ton parking par Indigo, City Parking ou autre ? » Et bien non, nous ne le ferons pas parce que nous ne le souhaitons pas. C'est sûr que financièrement ce serait plus intéressant, mais nous voulons continuer à être gardien de ce parking. Quand on voudra le mettre à un prix modéré, nous souhaitons pouvoir le faire. Nous ne voulons pas le mettre à des prix dépassant tout entendement, comme c'est le cas dans d'autres villes. Nous voulons garder la maîtrise du parking. Si nous voulons demain que le -1 soit pour telle manifestation, par exemple le marché bio, nous avons la main pour pouvoir le faire et ne pas négocier à chaque fois avec Cityparking, comme on devait le faire dans le temps. C'est pour cela aussi que ça nous coûte de l'argent. Je suis fier que la majorité accepte de casser un peu notre tirelire pour avoir un superbe projet dans lequel nous gardons la maîtrise. C'est très important pour le monde commercial aussi parce qu'on n'est pas dans la rentabilité absolue. Je vous l'ai déjà dit, dans le prix en question que nous avons, il faut également compter sur les revenus que ce parking procure. Il y a des sociétés cotées en bourse dont l'activité principale est d'activer et de rentabiliser des parkings. Ce n'est pas notre objectif, mais on pourra rentrer dans nos frais car environ la moitié du parking sera financée par les entrées que nous aurons dans ce parking en question. Pour toutes ces raisons je crois qu'on doit vraiment vite avancer.

Madame FROGNET – Ma première question fait suite à un courrier que l'on a reçu de l'ACIA hier matin qui dit que le projet a peu changé. Je voudrais savoir si des postes ont été supprimés pour éventuellement réduire les coûts ? Est-ce qu'il y a des choses qui ont changé ? Ils parlent uniquement de la taille des édifices et d'un agrandissement du parc. Ma deuxième question est par rapport aux fontaines. Si je ne me trompe pas, personne n'a soumissionné. Non pas que je défende les fontaines, mais que va-t-il en être de l'existence des fontaines sur ce projet ?

Monsieur MAGNUS – Je vais vous faire une confidence ce soir : nous avons analysé les choses et c'est vrai que nous n'avons pas reçu d'offre pour les fontaines. Vous savez que les fontaines ne sont pas un poste seul, c'est un poste avec également des choses comme des tuyaux, des pompes, etc. Nous nous demandons très sérieusement, au sein du Collège, s'il ne faut pas carrément supprimer le poste 'fontaines', parce qu'on a déjà pas mal de fontaines sur le territoire arlonais. La réflexion du Collège va plutôt dans ce sens-là, mais dès que nous aurons reçu le rapport d'attribution, on prendra une décision

définitive là-dessus.

Monsieur GAUDRON – À la lecture des offres, et surtout celles pour le lot 1 pour le gros œuvre, qui est le plus important car cela représente à un million près toutes les dépenses - les 4 autres lots représentant 1 million – sur les 3 offres reçues, il est assez intéressant de constater, alors que nous sommes sur des montants à 12 millions d’euros, que 2 offres se tenaient à 13 millions d’euros. On se dit donc qu’il y a eu un travail sérieux de chiffrage des coûts et d’une marge correcte pour l’entreprise. Je vous parlais tantôt de prix anormalement bas, et il y a une offre qui est 700.000 € en dessous. On peut donc se poser la question de comment est-ce qu’une entreprise, sur un chantier comme celui-ci, arrive à être 700.000 € en dessous de deux autres grandes entreprises en Région wallonne. J’ai un peu creusé en faisant des recherches sur base d’articles que l’on peut trouver dans la presse sur cette fameuse entreprise qui a remis l’offre n°1, 700.000 € en dessous des autres. On peut trouver un article du journal d’investigation Médor qui nous dit que cette même entreprise, qui avait remporté avec d’autres le MontLégia à Liège, a utilisé de la main d’œuvre indienne, sans respect des critères belges de salaire et de contrat sur ce chantier. J’ai vu votre mimique, Monsieur le Bourgmestre, je sais que vous n’êtes pas un grand fan de Médor, mais je peux vous trouver d’autres références. Les journaux De Standaard ou The Guardian, qui a relayé cette étude du Standaard, relèvent que la même entreprise, pour un chantier pour les institutions européennes à Bruxelles, a utilisé de la main d’œuvre sans papiers. Si vous n’aimez pas non plus ces journaux, je vous invite aussi à lire le Vif/l’Express, et son excellent journaliste David LELOUP, qui a eu beaucoup de problèmes avec Stéphane MOREAU, qui a écrit un article tout à fait intéressant qui s’intitule « *Pensionnés liégeois : des millions d’euros dilapidés* » et dans lequel on peut lire qu’il y a eu des dessous de table dans cette entreprise de plus de 500.000 €, en lien avec le fameux réseau de Stéphane MOREAU. J’ai très peur que la ville d’Arlon décide de travailler avec une telle entreprise, là où il y a deux autres offres qui semblent plus sérieuses. Je voulais donc vous tenir informés de ces faits-là pour que vous puissiez en tenir compte au moment où vous choisirez l’entreprise qui réalisera les travaux, vu que vous vous obstinez dans ce choix, et que vous ne veniez pas faire la vierge effarouchée le jour où vous apprendrez qu’il y a soit des travailleurs indiens, soit des sans-papiers, qui dorment sur le chantier de l’Espace Léopold. Je vous invite à la plus grande prudence par rapport à cela. Vous avez évoqué que nous étions dans des dépassements de moins de 10 %, en partant sur le fait que nous allions sur les offres les moins chères et que vous vouliez un parking low cost, produit blanc. Par rapport à cela, je vous invite à la plus grande prudence au niveau de la sélection qualitative des offres.

Je vous rassure, pour tous les éléments que j’ai évoqués avant, c’est gentil de croire que j’ai fait ça avec un architecte mais je les ai faits tout seul. Il suffit d’avoir la compétence ‘Savoir lire’, de lire le cahier des charges et de comparer avec ce qui est écrit dans les offres des différentes entreprises. Monsieur LAQLII l’a bien rappelé et on voit bien les montants, vous nous disiez ‘pas plus de 10 millions’, les architectes nous disent 15 millions, et si nous travaillons ici avec une entreprise sérieuse, on est à minimum 16,7 millions d’euros, sans tous les dépassements qui vont avoir lieu en cours de chantier. Il y a un véritable dérapage possible et déjà existant sur ce projet, et je vous invite à la plus grande prudence, vu votre obstination sur ce dossier.

Monsieur MAGNUS – Premièrement, j’apprécie tous les journaux que vous avez cités, et plus particulièrement Médor puisque j’ai même participé à un débat auquel il m’avait invité. Ni le Vif/L’Express, ni The Guardian, ni un autre ne m’a invité à un débat. Je n’ai aucun problème avec tous ces journaux. Par contre vous m’avez souvent invité à la plus grande prudence et on s’arrêtera là parce qu’on a parfois des points de vue qui divergent. Par contre je vous invite, Monsieur GAUDRON, à la plus grande prudence pour ce que vous venez de dire de l’entreprise, dont on connaîtra demain le nom. Je ne voudrais pas que vous soyez poursuivi pour diffamation. Sur ce, je vous souhaite une excellente soirée. Je pense que nous avons pu rester raisonnables dans nos débats, qui ont été vifs. Je crois que Madame GOFFINET a eu quelques bonnes réflexions aujourd’hui en disant que l’on ne sera quand même jamais d’accord, mais que nous avons une vision différente de l’avenir de notre ville. Demain, je veux une belle ville, et si j’avais un rêve – I have a dream – je voudrais une place Léopold qui soit belle et attractive. Je pense aussi, je le répète, au fait que c’est une première partie d’un autre projet qui sera

la rénovation du Palais et de l'Hôtel du Nord, pour lequel nous ne pourrions pas avancer si nous n'avons pas de subsides européens. Pour faire un clin d'œil à l'ACIA, qui n'a pas facile en ce moment, j'ai un autre rêve qui est de voir la patinoire en plein milieu de la place Léopold, avec des chalets autour. Ce n'est peut-être plus vraiment d'actualité, quoi que ce matin il neigeait sur Arlon.

Après discussion, le Conseil communal :

Prend acte de la présentation des offres reçues pour la réalisation des travaux de l'Espace Léopold.

+ + +

Monsieur Vincent MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil Communal, clôture la séance à 22 heures et 22 minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre – Président,

CÉDRIC LECLERCQ

VINCENT MAGNUS